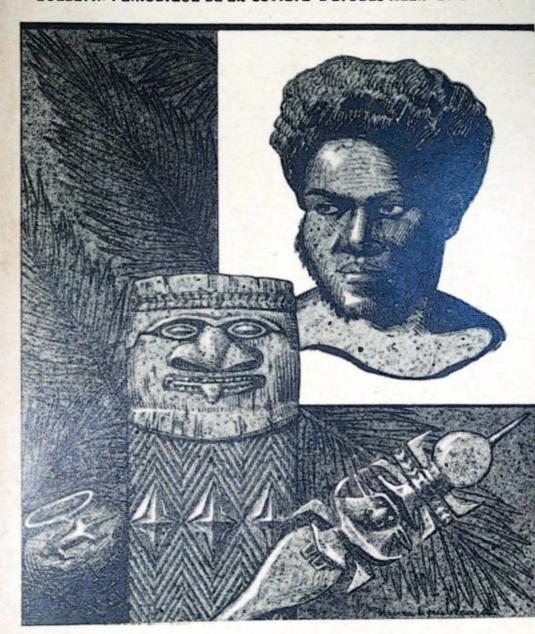
# ETUDES MELANESIENNES

BULLETIN PERIODIQUE DE LA SOCIETE D'ETUDES MELANESIENNES



# ETUDES MÉLANÉSIENNES

BULLETIN PERIODIQUE DE LA SOCIETE D'ETUDES MELANESIENNES

SIEGE SOCIAL

NOUMEA

(NOUVELLE-CALEDONIE)

#### Le numéro : 75 francs

Ce bulletin est destiné à toutes les Sociéles el Groupements d'études océaniennes, aux Instituts, Musées et personnes que les questions d'ethnographie sont susceptibles d'inferesser

SORCELLERIES MARÉENNES: Le Kazé et le Paace, R.P.	
Dubois	
LES TROIS DISTRICTS D'OUVÉA - M.J. LAVILLE	16
RELATIONS FAMILIALES ET COUTUMIÈRES ENTRE LES TROIS, ILES LOYALTY ET EN PARTICULIER ENTRE.	
LEURS CHEFFERIES - Médecin-Capitaine FAGOT	19
MOEURS ET COUTUMES CANAQUES : le Pilou -M. Turpin de	
MOREL	32
COMMUNICATIONS ADRESSEES AU VIIème CONGRES SCIEN-	
TIFIQUE DU PACIFIQUE - M.H. LENORMAND	37

### Actes de la Société

EDMOND CANE	59
	•
GEORGES BAUDOUX	61
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 5 mars 1948	65
Comple-rendu de la réunion du Comité Actif du 3 janvier 1949	67

### Chroniques

VISITES AUX TIOS DATING	
Le VIIème Congrès Scientifique du Pacifique	78
Pacific Islands Society	80
Commission du Pacifique Sud	80
ROBERT DEAN FRIESBIE, auteur océanien	81
Le « Marching Rule » aux lles Salomons	82
Le « Cargo Cult » à Bougainville	,85
Comptes Rendus	
Maurice LEEHNARDT — Arts de l'Océanie	87
Kristin Oppenheim — Die Primaren Textilen: Techniken der Neu-Kaledoner und Loyalty-insulaner	89
J.C. Furnas — Anatomy of Paradiso	01
Documentation et Miscellanées	19
Arrêlé du 2 août 1946 portant création d'un Institut Français d'Océanie Conseil Consultatif de Recherche de l'I.F.O95	-97
Règlementation locale concernant la Protection des Monu- ment Naturels et des sites historiques	98
Règlementation locale concérnant les monuments et objets d'origine indigène	101
BOTANIQUE — Les conifères de Nouvelle-Calédonie	103
ENTOMOLOGIE — Le contrôle entomologique en Microné- sie — Insectes d'Hawaï	107
GÉOLOGIE — Géologie des Iles Hawaï	108
LES REVUES — « Pacific Science »	111
LES LIVRES - Linguistique, Ethnologie, Divers	113

### **COMITE D'HONNEUR**

#### Président.

Monsieur le Gouverneur-Général COURNARIE, Haut-Commissaire de la République Française dans le Pacifique.

### Vice-Présidents

Sir Peter BUCK, Directeur du Bernice Bishop Museum, R.P. PATRICK O'HEILLY, Secrétaire Général de la Société des Océanistes,

Professeur Paul RIVET, Directeur du Musée de l'Homme.

#### Membres

Monseigneur BRESSON, Vicaire Apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

M. le Pasteur BRABANT.

MM. BARNETT, Consul d'Australie,

· BAUDOUX, Homme de Lettres,

BERNIER, ancien chef du service Topographique,

BICHON, Représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée de l'Union Française,

BOILOT, Chef du Service des Travaux Publics,

BONNEAUD, Président du Conseil Général, Directeur des Etablissements, Ballande,

BUGNICOURT, Directeur de l'Institut Français d'Océanie.

CATALAN, Consul de Belgique,

CAUCANAS, Directeur de la Banque de l'Indochine,

J. DALY, Directeur de la Maison Barrau,

DESMAZURES, Président de la Chambre d'Agriculture,

Colonel DIX, Directeur de la Société de Ouaco,

FORSYTH, Secrétaire Général de la Commission du Pacifique-Sud,

GAUDRIAULT, Président de la Chambre de Commerce.

GERVOLINO, Député de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée Nationale,

GRANGIER, Chef du Service de l'Instruction Publique,

JOHNSTON, Consul de Grande-Bretagne,

Colonel VAN DEN BROEK, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe du Pacifique,

LAFLEUR, Sénateur de la Nouvelle-Calédonie,

LESCAN du PLESSIS, Chef du Service des Affaires Indigènes.

LEYRAUD, Directeur de la Société Havraise Calédonienne.

MARTIN, Chef du Service des Mines,

MARILLET, Chef du Service Topographique,

RAPADZI, Directeur de la Société « LE NICKEL »,

Médecin-Colonel SANNER, Directeur du Service de Santé,

SAUTOT, Gouverneur des Colonies en retraite, Maire de la Ville de Nouméa,

SNIDDOW, Consul des Etats-Unis,

VERKUYL, Consul des Pays-Bas.

### COMITE ACTIF

### Président

Docteur TIVOLLIER

### Vice-Présidents

M. le Pasteur BRABANT

M. NUMA DALY

Directeur de la Maison Barrau

Secrétaire-Archiviste

R.P. BUSSY

Conseiller Général

Trésorier-Adjoint

### Secrétaire Général

M,T. ORIOL, Professeur de Philosophie

Trésorier

M. MAURICE LENORNAND M. LAVILLE M. H. SCHMIDT

Diplomé d'Ethnologie, Lauréat Sous-Directeur Ancien-Professeur de l'école des Langues de la S.H.C. au Collège La Pérouse Orientales

#### Assesseurs

Mme BABIN, Secrétaire du Service de l'Hygiène.

MM. A. ARNOULD, Ingénieur'Géologue,

J. BARRAU, Chef du Service de l'Agriculture, BASTIAN, Professeur au Collège La Pérouse, BOYER, Instituteur,

COHIC, Entomologiste à l'I.F.O.

- J. GOUPILLOT, Inspecteur des Mines,
- J. GUIART, Ethnologue,
- J. HAGEN, Armateur,
- F. LEGRAS, Conseiller Général,
- J. MARIOTTI, Homme de Lettres,
- P. ROUTTIER, Chef de la Mission Géologique,
- Dr. RAGUSIN, Directeur de l'Institut Gaston Bourret.

### Conseiller technique

M. MAURICE LÉENHARDT, Fondateur de la Société.

## SORCELLERIES MAREENNES : LE KAZE ET LE PAACE

Par le Père M. DUBOIS,

Missionnaire à Maré

### I LE KAZE.

### Origine du Kaze. (†)

Il y a des siècles, peut être un peu plus d'une dizaine, l'île de Maré, la plus méridionale des îles Loyauté, subit une révolution religieuse, dont l'influence se perpétue jusqu'à maintenant, malgré le christianisme.

Tout paquet ou pierre magique se nomme en Lisou kaze et il est probable que le mot maréen kaze a eu primitivement la même acception. Le kaze est proprement une sorcellerie de nécromancie dont l'origine remonte à l'introduction dans l'île d'une petite pierre très puissante, dénommée également haze, venue de Lisou, et amenée par les si Xacace, aca-nia (sorciers désenseurs) de Lisou, les si Hnathege.

L'orthographe utilisée est celle reçue dans le pays. Elle est employée dans les publications des missions, et à peu de chose près dans l'ouvrage de M.M. Leenhardt, «Langues et dialectes de l'Aus, tro-Mélanésie»).

Ils étaient chassés par les sujets du chef Bula de Mu, Lisou. Ils débarquèrent à Cara, à la pointe Nord-Ouest de l'Île. Les si Hnathege et un groupe de si Xacace s'installèrent auprès des serei wakuarori (habitants de wakuarori). Les si Xacace détenteurs du kaze, s'installèrent plus tard, dans le sud de l'île, à Niri qui devint un centre de sabrication de kaze, qui étaient distribués aux diverses chesseries. Cette petite pierre permettait de faire des objets si puissants que les anciens paquets magiques surent relégués au second plan.

Le folklore local a gardé d'abondants souvenirs sur l'introduction de cette petite pierre. Chaque clan d'aca-nia revendique avec fierté sa contribution à cette affaire. Un mythe raconte que la petite pierre sortilège était transportée par des si Kacace de Lisou, qui essayaient sa puissance, tuant des hommes par ci, par là. Ils arrivèrent chez les si Hmede (du côté de Wabawo), dont la chesserie était alors tenue par une jeune sille du nom de Kanejo. Un de ces Lisous jeta la petite pierre du côté de Kanejo qui la trouva jolie et la mis dans sa ceinture. La nuit suivante, la jeune sille sut éveillée dans sa case par un beau jeune homme, qui lui dit : «Je suis la petite pierre que vous avez prise Je vous quitte, mais vous êtes enceinte de moi. «Kanejo mit en esset au monde un garçon qui reçut la chesserie des si Hmede.

Plus tard, chemin faisant, ces si Xacace trouvèrent à Lawadenge, la vieille Shotine, yaace (divinité-totem) des si Gureshaba (la chefferie actuelle de la Roche), en train de sarcler son champ. Ils la menacèrent par trois fois de leur petite pierre, mais sans succès. La vieille les gronda comme de petits enfants: «Kabi ko re u ni ziehme: (Votre instrument pénis est émoussé) leur dit-elle. Ce langage est permis seulement entre membres de la parenté à plaisanterie. «Venez ici» ajouta-t-elle; et ils entrèrent dans sa maison. «Voici ce que je vais faire à votre hazen reprit la vieille,» je vais donner un remède pour renforcer sa puissance. «Elle leur donna comme remède le hmu (1) (un casse-lête en pierre).

«Essayez maintenant votre kaze». Ils partirent et s'en relournèrent à Wakuarori. Ils y trouvèrent un coq. Ils essayèrent leur kaze. Le coq fit un bon l'et tomba raide mort, «C'est bien, se dirent-ils, nous allons rester à Maré pour cela.»

<sup>(1)</sup> Le nom hmu est celui du faux galac, Acacia spirorbis. Légumineuses mimosoïdées), et également celui de tous les casse-tête, fabriqués généralement avec ce bois.

### Fabrication d'un kaze

Pour fabriquer un kaze avec efficacité, il faut être membre du clan détenteur d'un paquet magique wacenge, petit paquet, petit panier, terme qui s'étend à tout objet de sorcellerie, même une pierre). Le sorcier tient ce pouvoir de son père, cu de son oncle paternel, et l'a reçu par la cérémonie du crachement.

Elle consiste à crachotter dans la bouche et les mains du récipiendaire dans le but de lui communiquer la puissance (nenemana) dont le conateur est détenteur. Il est bien entendu que le récipiendaire doit tout avaler. Il y est sait allusion dans de nombreux contes. C'est ainsi que le vieux serpent waunacaisi communique à un jeune homme le pouvoir de comprendre le langage des oiseaux et des animaux. De même le yaace wanerene bénit la petite sille qu'elle a adopté en lui disant avent de la quitter: «Ouvre ta bouche». Elle lui crache dedans. «Ceci c'est moi. Je serai avec toi. Tout ce que tu voudras, tu l'auras». El tout ce que veut la petite est à elle.

Le sorcier se retire seul dans une grotte spéciale, telle celle de Niri, ou se fait accompagner par deux sorciers ou plus de façon qu'ils soient en nombre impair.

Le sorcier fabricant a repéré au préalable un cadavre en décomposition dans une grotte funéraire. Il a piqué sur le cuir chevelu ramolli, des plumes de martin-pêcheur wazeze, (Halcyon chloris canacorum), de corbeau indigène wasase (Turdus policephalis mareensis), et de chouette meni (Tyto alba lulü). Il se munit d'une dent ou d'un os de phalange.

Dans sa grotte de fabrication, il met cet os dans le creux de sa main, et verse dessus l'humeur du défunt. L'os est ensuite enveloppé dans une tresse de poils de roussette, de manière à garder le plus de liquide. Le sorcier mâche des feuilles propres à son clan, et les crache sur le paquet qu'il est en train de faire. La nomenclature de ces feuilles est gardéé jalousement secrète. Un wacenge de ce genre, volé à une vieille femme et décortiqué par un vieux qui n'avait pas froid aux yeux, contenait comme plante reconnaissable de la mousse ninice, (nom qui rappelle l'expression nini lo, dépêche loi, m'ont expliqué les indigènes); cette plante devait permettre au propriélaire de ce paquet de se déplacer rapidement. On m'a signalé également le drenne (un Phyllanthus, peut être le Phyllanthus Ouveanus, Euphorbiacées) dont le nom rappelle celui du casse-tète. o re hmu. Pour finir son paquet, le sorcier entoure le tout de tapa, kaica, et le ficelle avec de la cordelette.

A la place de l'os de mort, on peut prendre une pierre de cristal de quartz transparente, fort rare à Maré, île de corail, mais qu'on trouve du côté de Rawa et que les indigenes croient des morceaux tombés de la lune (quajekole) On peut prendre pareillement un petit coquillage ou une pierre taillée en forme de tête humaine. Le kase achevé est ensuite gardé dans un petit panier de pandanus (kareba).

### Etalonnage du kaze.

Cette préparation faite, on éprouve la sorcellerie. Pour cela le sorcier fabricant menace une bête, par exemple un coq indigène (titewe), animal à peine gros comme une perdrix. Si le coq ne fait que baisser la tête et la relever, ce n'est pas bien dangereux; c'est un paace qu'on va donner à une vieille femme. Le paâce est en quelque sorte un kaze manqué. Mais si le coq tombe mort, c'est un kaze pour tuer. Il est gardé en réserve par le chef du clan des sorciers. Il ne sera confié qu'à un membre de ce clan pour le service d'un chef de tribu. C'est un objet dangereux qu'on ne manipule pas; on le cache dans des coins secrets. guhmijoce, endroits défendus, sacrès.

Si le coq tombe mort, on pousse plus loin les essais d'efficacité du kaze. Si en quittant la grotte, le porteur du kaze devient invisible aux yeux de ses compagnons en passant devant une grosse araignée. yunama (Nophila caledonensis), c'est que la sorcellerie permet d'opérer d'une manière invisible et que les sorciers seront à l'abri des regards non protégés par un cremède», sereie.

L'étalonnage se poursuit. On essaie alors sur les hommes. Le sorcier visible ou non, se proméne de ci, de là, menaçant tel ou tel individu, en faisant le geste de frapper d'un cassetète (hmu). S'il est visible le magicien doit se placér à une petite distance de sorte que la victime ne puisse se rendre compte d'où vient le coup. Si le coup a porté, il apparait du sang sur le paquet magique. Le fort kaze tue d'un coup sa victime. Ordinairement il s'agit plus lentement, au bout de plusieurs jours on de plusieurs semaines.

### Usage et possession.

La force du kaze élant éprouvée, le clan des sorciers se réunit sous la présidence de son chef et discute pour savoir au service de qui la sorcellerie sera affectée. L'accord fait, le chef du clan des sorciers décide que tel chef de tribu en aura la jouissance moyennant des présents : des ignames wakunice qui donnent du nene, de la monnaie enfilée deo, des coquillages blancs hamu, des bracelets de coquillage waenede, des haches oslensoires sio, ou ordinaires gie, des tresses de poils de roussettes drera ou tout autre richesse canaque utilisée pour les échanges. Un membre du clan des sorciers est chargé de la garde du paquet magique au profit uu chef demandeur. Telle est une des raisons de la dispersion des sorciers aca-nia de Maré.

### Essicacité.

Un chant de la tribu des si Thatha, propriétaires du terrain de Niri, sur lequel les si Xacace sabriquaient le kaze, fait allusion à sa puissance dans le combat. Il est actuellement encore chanté, bien qu'en partie incompréhensible aux indigènes eux-mêmes :

Be ko be, ae ! · Frappez donc, frappez, ae ! Frappez donc, frappez ! Be ko ba Frappez du kaze de la forêt! Be i kaze ri woce

Itrani ne lu ko Liez le bien!

Yengu ri nawawa Le vent est sur le champ de bataille.

On descend à Ruecile (1) Wawane Ruecile Wawane lu Pakada On descenda Pakada

On arrache encore (c'est-à-dire : et puis theitheicoone encore

On contemple Pawaroi (petit rivage du côci ai Pawaroi. le de Peneloy

Après l'évocation de la bataille, au cinquième couplet, le chant fait à nouveau allusion à la fabrication du kaze :

(Le kaze) va à Lolongo Wewe lu Lolongo Thede lu yawe revient en volant

Ale ale ri woce nage, nage dans la forêt,

(il vole à la manière d'un oiseau).

(se faufile comme un) petit bout d'anguille. Gurepedibaroi Ici est Ironemu (un homme, un si Ruemece) Kome ca Tronemu On a trouvé Weliehme (1) Hna uni Weliehme

Plumes et cordons-tresses de poils de rous-Di re ne draera seltes.

<sup>(1)</sup> Ruecile un endroit près de Hnaenedre. Pakada son rivage. On a traverse toute l'île). si l'axerue, homme qui a collaboré à la sabrication de Niri, d'après les traditions.) (Draera étant une licence pour drera. Allusion à la fabrication du kaze).

Tice naca xeje
Be ko be, aie!
Be ko ba
He ae ie ie o
be i kaze ri woce:
Ahnga? I ngai

La grande frégate s'en va. Frappez donc, frappez, ae! Frappez donc, frappez! Hé! aé! ils disent ceux qui frappent du kaze de la forêt: Quels sont-ils? - Nous!

Le kaze donne de l'efficacité aux armes de guerre. On dépose kaze et armes dans des trous spéciaux, en y adjoignant une matière ayant appartenu à la victime visée, cheveux, rognures d'ongles, excréments, débris de canne à sucre mâchée, etc. On dépose ces objets sur le paquet magique qui reste en contact avec l'arme qui devra frapper. De là l'expression pour jurer : «Malu!» (grotte en général, ici trou où l'on conserve le paquet magique).

Whine si Gurewoce était un guerrier invincible. Sinéwami, chef de la Roche, put le tuer à la bataille pene Katadraro, en 1866, grâce à ce procédé.

D'après les notes rédigées en 1879 par le Résident des Loyalty, M. de Dollon, sous la dictée de Lali si Medu des re-tei waetheane qui accusait une branche de son clan, les si Cowele, d'être la cause de la division de sa tribu, on y lit que Wayo si Cowele, voyant que les tributs et présents dus à sa fonction d'aca-nia (sorcier défenseur de chefferie), ne lui venaient pas directement, mais lui étaient remises par Numane, s'en fâcha. Il alla déterrer son kaze, ramassa le reste de tabac de la pipe de Wengo, mit le tout sur le casse-lête magique et sit ses incantations. Il envoya alors son frère dire : «On ne fait plus cas de moi ici ; je suis las de mettre en fuite les chefs si Medu. A la prochaine bataille Kawawa (un si Medu des re-tei-Jewine en guerre avec les re-tei-waetheane) tuera Wengo. C'est moi qui le condamne. Je l'ai frappé du kaze. La mort de Wengo sera le signe de notre reconciliation, et je serai de nouveau l'aca-nia de Kawawa». Wengo fut tué le jour de la bataille Pene Eni, en 1864.

### Le kaze moderne.

Avec l'arrivée du christianisme et de l'administration blanche. la sorcellerie indigène n'a pas disparu, mais s'est modifiée. Les sorciers défenseurs du chef, aca-nia, existent toujours et jouent un rôle actif dans l'organisation tribale, car leur rôle autrefois était très complexe; mais officiellement ils ne détiennent plus de kaze et s'en défendent énergiquement. D'ailleurs beaucoup de paquets magiques ont été détruits par les missionnaires dans de grands auto da fé.

Actuellement le kaze ne sert plus à la défense de la chefferie, mais à assouvir les vengeances individuelles, et sa' possession en est devenue purement personnelle. Elle est du reste la plus secrète possible, et les soupçons vont leur cours. Les Néo-Hébridais, surtout ceux d'Ambrym, se livraient à un commerce intense avant et pendant cette guerre. En 1939 un kaze se vendait 100 francs à Nouméa.

Cette possession individuelle nécessite une épreuve initiale, inutile dans l'ancien kaze: il s'agit de savoir si l'acheteur a assez de nene pour pouvoir le détenir sans danger. Un indigène de Medu donne, dans ce but, une ou deux araignées noires à points rouges très venimeuses, namabene (Latrodectus Hasselti) à mâcher avec des feuilles. Puis le demandeur crâche. Si l'araignée est vivante, il peut détenir le kaze; mais si l'araignée est morte, le kaze tuera certainement son propriétaire.

Les indigènes illustrent cette épreuve par l'histoire d'un homme de *Penelo*, décédé en mai 1945. C'était, dit-on, un orgueilleux qui voulait tout avoir. Ainsi possédait-il une maison recouverte en tôle pour singer les blancs. Il voulait d'autre part détenir toutes les sorcelleries. Il avait un kaze, un paace, un ni re hue (sorcellerie pour la marche invisible et rapide); un muni, (philtre). Il se perdait dans tous les tabous à respecter (gugone). C'était trop pour le même homme. Le si Medu dont on vient de parler, qui lui avait vendu le kaze, lui avait recommandé de ne

pas le brûler, sinon il n'y aurait aucun remède pour le désen sorceler, et il mourrait fou. Le malheur sut que la semme de cet homme de Penelo, en saisant le ménage, trouva le wacenge qu'elle prit pour des saletés et les jeta au seu. Dès ce moment, cet homme sut pris d'une solie surieuse, brisant tout dans sa maison, s'en prenant en particulier à sa semme cause de son malheur et mourut quelques semaines plus tard. Cet homme avait, paraît il échoué dans l'épreuve du namabene et aurait acquis quand même la sorcellerie.

Lorsque les choses se passent lentement, la victime du kaze voit en rêve celui qui le frappe. Voici ce qu'on rapporte être arrivé à Penelo, en 1946. Un homme ayant encouru la vengeance d'un voisin propriétaire d'un kaze néo-hébridais (un bracelet en coquillage) vit en rêve, au milieu de la nuit son ennemi entrer chez lui et le frapper de son casse-tête. La victime comme paralysée, sentit une vive douleur au côté, s'éveilla en sursaut, et hurla: «Le voilà! le voilà! ». Au dehors, les chiens aboyèrent, mais les femmes qui étaient dans la maison, se gardèrent

bien d'aller voir ce qu'il y avait. Le blessé avait une côte fracturée et défoncée. J'ai constaté la blessure, et c'est à cette occasion que j'ai recueilli cette anecdote.

Sur les histoires de *kaze*, les indigenes sont intarissables et racontent avec le plus grand sérieux les histoires les plus ahurissantes.

### II LE PAACE

Ainsi que nous l'avons vu lors de l'étalonnage, si un kaze se montre trop faible, c'est un paace. On le donne à une vieille femme pour voler en l'air, se transformer en boule de seu, saire peur au monde. rendre malades les petits enfants, etc. L'origine de cette sorcellerie est aussi complexe comme celle du kaze. Avec le paace d'autresois, issu du wacenge des si zacace, on trouve ceux introduits par les Néo-Hébridais, qui ont du reste des essets analogues. Pour un Maréen, Néo-Hébridais est synonyme de sorcier.

Voici grosso modo, les différentes manières de faire le paace, telles que je les tiens de nombreux témoignages :

L'aca-paace, le propriétaire du paace, sort de sa case, se met dans la brousse, au pied d'un arbre; il prend son paquet magique entre les mains et essaie de faire sortir l'os qui se trouve au centre. Dès que le bout d'os apparait, l'âme (uiene) se désincarne. Le corps reste immobile au pied de l'arbre à tenir le wacenge. Il est comme mort. L'âme s'envole sous forme de fantôme vaporeux ou d'une boule de feu de couleur variable, le plus généralement verte. L'esprit de l'aca-paace se pose sur les arbres, vole au dessus du village, s'amusant à effrayer les passants, surtout les femmes et les petits enfants.

Ou bien l'aca-paace peut sortir de sa case ou continuer à y dormir, Il tient son wacenge à la main. S'il désire nuire à quelqu'un, il essaie de le toucher à distance. L'aca paace à l'impression que son bras s'allonge pour toucher la personne visée. En réalité c'est son esprit qui est parti. Le corps de l'aca-paace est comme mort et reste inerte.

Cependant d'autres descriptions du paace, le représentent comme un phénomène de lévitation. Il s'agit par exemple, de rentrer des plantations, avec un gros fardeau, sans fatigue, ou simplement d'aller prendre le frais (co uteute).

Dans ces déplacements, tout comme le kaze du reste, le paace est précédé d'une chouette qui va droit son chemin, et crie pour avertir d'une présence insolite.

Kaze et paace ont le pouvoir de transformer leur propriétaire en animal. Autrefois chouette ou poulpe; maintenant tous les animaux domestiques introduits. Les indigènes ne tarissent pas sur des épisodes dont ils se donnent comme témoins.

De temps à autre, apparaissent à quelques dizaines ou centaines de mètres au dessus du sol, des boules de feu, qui peuvent être aperçues par plusieurs personnes en même temps, situées en des lieux différents, ce qui supprime l'hypothèse d'une autosuggestion, toujours possible avec des gens aussi impressionnables que les indigènes en cette matière. J'en ai moimème été témoin, une dizaine de fois. Les indigènes disent que c'est le paace. Voici quelques cas plus typiques :

En février 1939, j'ai vu une boule lumineuse toute rouge, ayant le diamètre apparent de la lune, tomber derrière la Roche, à une distance qui m'apparut inférieure à 300 mètres. Il n'y eut ni étincelle, ni phénomène sonore. C'était peu de temps après le coucher du soleil, et il ne faisait pas encore nuit.

A cette époque, j'étais à peine arrivé à Maré, et j'ignorais tout du paace.

Le 3 janvier 1945, toujours vers la même heure et encore par ciel sans nuage, je vis à une distance d'environ 500 mètres, une boule de feu de couleur rouge sur le bord, plus jaune à l'intérieur, et sombre au centre, voler horizontalement à une grande vitesse, venant de derrière l'église et se dirigeant vers la Roche. Cette boule était à une altitude d'environ quarante mètres au dessus du sol. Elle couda sa trajectoire par deux fois pour prendre de la hauteur et pouvoir survoler la Roche. Quand celle-ci fut traversée, le phénomène disparut d'un coup. Tout cela me sembla avoir duré deux secondes. Des femmes qui se trouvaient à une vingtaine de pas devant moi, poussèrent des cris de frayeur. Cette fois mon observation fit sensation: «Le Père a vu le paace! » et alors que ces apparitions lumineuses étaient assez fréquemment observées par les gens du village, on ne vit plus rien jusqu'au mois de juin suivant.

En novembre 1945, revenant par temps de pleine lune vers 8 heures du soir, je vis apparaître sous le ciel pommelé une flamme verle presque aussi large que le diamètre apparent de la lune et ayant comme longueur deux fois et demie sa largeur. Elle paraissait être à 130 mètres au dessus de la Roche lorsqu'elle commença à être visible ; elle se détachait nettement sous les nuages. Elle descendit rapidement en direction oblique,

s'éteignant, se rallumant par deux sois, pour disparattre désinitivement à quelques vingt ou trente mêtres au dessus du niveau . de la Roche.

Enfin, le 12 février 1946, vers 9 heures et demie, par temps assez clair, et quelques petits nuages à grains de pluic, une flamme verte, semblable à la précédente, venant du sud, traversa une ouverture dans un de ces nuages, l'illuminant tout en vert. Cette flamme se précipita vers le sol suivant une trajectoire légèrement sinusoïdale. La brousse m'empêcha de voir le point de chute, qui me parut être à environ 600 mètres, à proximité d'un groupe de cases, du village de Tagi.

### III REMÈDES CONTRE LE KAZE ET LE PAACE.

Les Maréens ont la terreur du kaze, terreur qui est capable de leur faire commettre les pires lâchetés. Ils rient du paace, mais ils en rient jaune. Il est normal qu'ils aient cherché à s'en prémunir par un «remède» (sereie) qui est du reste le même dans les deux cas.

Quiconque est pris en flagrant délit de se servir d'un kaze ou d'un paace, est tué sans forme de procès. Le chef de la Roche, Jean Tamumu, m'a raconté comment son grand père Sinewami, ayant surpris une de ses tantes, Caeme, en train de faire le paace, la fit descendre à coups de fusil par ses jeunes guerriers.

A côté de ce remède radical, il y en à de magiques. Voici ce qui m'a été raconté par une vieille du clan des Moeteshete de Penelo, aca-nia des chets si Gurewoce: Le Moeteshete qui veut saire le remède pour frapper le paace (ore sereie) (co ridi paace) prend une peau de serpent terrestre, une, abandonnée après la mue. D'autres clans prennent celle du plature, bece. Il se munit de trois bouts d'une liane ligneuse de bord de mer, kedre (ko re kedre), entoure la peau de serpent avec ces bouts, lie le tout avec une autre liane gu re yaa, et va à la mer avant le lever du soleil. Quand celui-ci est à peine levé, le Moeteshete trempe son paquet dans l'eau de mer, et s'en servant comme d'une éponge, boit l'eau qui en découle. Cela trois tois. Il enterre ensuite son paquet à proximité d'un carresour, et s'en va à ses occupations ordinaires.

Le soir, il s'endort comme d'habitude. Si un paace passe à proximité du wacenge enseveli, son propriétaire est réveillé en sursaut. Il a l'impression d'être serré à la gorge par un serpent. C'est l'esprit du serpent dont il a pris la peau. L'hom-

me se lève, prend son casse-tête, et se rend là où est enterré son paquet magique. Il se promène de côté et d'autre. Si l'air est froid, le paace n'est pas là. Mais si la température s'élève, le chercheur est dans la bonne direction. Continuant sa route, il voit les branches d'un arbre se rassembler et emprisonner le paace. Celui-ci voit venir son agresseur; il n'en a pas peur et l'insulte copieusement. L'interpellé ne tremble pas non plus et lui répond sur le même ton. Ceci est dû au rereie, car un homme ordinaire aurait peur, tant le paace est hideux, avec ses yeux rouge-leu démesurés, ses oreilles énormes, tout son corps disforme. Arrivé au pied de l'arbre, le chercheur frappe en tatonnant à terre avec son arme, car en haut ce n'est que l'esprit ; le corps est invisible, en bas. Dès que le chercheur commence à frapper, les branches s'écartent. L'homme finit par sentir quelque chose de mou. C'est le corps de l'aca-paace. Il le frappe à coups redoublés. Alors apparait une personne humaine, généralement une vieille qui supplie et présente des richesses pour avoir la vie sauve, car ceux qui font le paace en ont de toutes prêtes dans ce but. Le chercheur se laisse alors toucher, ou assommefroidement sa victime. On la retrouve le lendemain morte ou mourante dans sa case, ayant simulé un accident. Le métier de propriétaire de kaze ou de paace (aca-kaze ou aca-paace) a donc ... du risque.

Telle est l'atmosphère étrange dans laquelle vivaient et vivent encore en grande partie nos Maréens.

M. J. DUBOIS.

## LES TROIS DISTRICTS D'OUVÉA

par M. J. LAVILLE

Il v a bien longtemps, bien avant que les lourdes pirogues des Wallis, n'aient débarqué à Ouvéa, les indigènes aux cheveux lisses, tous les gens d'Ouvéa ne formaient qu'une seule et même tribu. Un après-midi, deux vieux s'en allaient à leur champ préparer la terre pour planter les « Walleys ». L'homme prit sa hache de serpentine, la femme, son panier de feuilles de cocotiers, et ils s'acheminèrent vers le jardin.

En passant dans la sorêt, la fraicheur des lieux les incita à saire une petite sieste. Ils s'étendirent l'un près de l'autre sur l'herbe sèche, et s'endormirent. Au bout de quelques temps, la semme se réveilla : allongée, elle contemplait le mol balancement des palmes de cocotiers agitées par la brise du large. Tout à coup, il lui sembla entendre des cris et des chuchotements provenant de la brousse. Elle crut à une sarabande de diables et toute apeurée, éveilla silencieusement son mari. « Ecoute, là à côté, il y a le diable qui parle. L'homme pâlit un peu, il s'assura que sa hache était près de lui. De jour, il osait encore affronter le diable avec sa bonne arme de serpentine. Les deux vieux rampèrent en direction d'un amas de brousse, et ils perçurent plus distinctement la conversation et le bruit que saisaient de jeunes ensants qui jouaient dans l'eau. L'homme d'abord. la femme derrière, ils se glissent tous deux plus avant, et arrivent sans bruit au bord d'une anfractuosité du corail, taillée en puits. Au fond, il y avait une profonde nappe d'eau saumâtre, quatre enfants de 12 à 16 ans, assis sur des blocs de cornil devisaient et

jouaient à se lancer de l'eau qu'ils prenaient dans leur main. Ils étaient complètement nus, sauf ce détail, ils étaient en tout semblables aux autres enfants d'Ouvéa, dont d'ailleurs ils parlaient la langue.

Les deux vieux n'avaient jamais eu d'enfants, tous deux sans mot dire, saisirent dans chaque main la chevelure ciêpue d'un enfant. Ceux-ci se sentant ainsi saisis, commencèrent de pousser des cris, mais comme on ne leur faisait aucun mal, ils se turent et se mirent à parler aux vieux. «Papa dit l'un: Pourquoi nous tiens-tu si fort par les cheveux, laisse nous plonger et retourner chez nous ».

La vieille n'avait pas la poigne si solide que son mari. Un des enfants en se débattant réussit à s'échapper et disparut dans la nappe d'eau qui tapissait le fonds du puils. L'autre, voyant une occasion de se sauver dit : « Maman lâche-moi un peu, je voudrais pisser. « Mais la vieille mortifiée de la disparition de l'autre enfant lui dit : « Tu peux pisser, mais je te tiendrai par les cheveux. Pendant ce temps, les deux autres suspendus aux poicgs du vieil indigène se débattaient et se tortillaient comme des vers.

La vieille s'arc boutant sur les génoux, tira sur le sol l'enfant qui s'était calmé et la regardait avec des yeux curieux. Les deux autres prirent eux aussi contact sur le sol. Ils étaient tous trois au milieu des brousses, tout ruisselant encore de l'eau de leur baignade. Les deux vieux les contemplaient. Evidemment c'était bien des petits d'hommes et non pas des diables. L'homme avait liré un jeune homme de 16 ans et un garçon de 12 ans. La femme, elle, tenait encore un garçon de 14 ans. Avec leur prise, les deux vieux ravingent à la tribu, et le conseil se réunit sur le champ. Certes ces enfants étaient inconnus de tous les habitants de l'île mais tous les indigènes furent unanimes et décidèrent de les adopter. L'orateur proposa même d'en faire des chefs. Car à cette époque personne ne commandait. Nul ne voulait obéir à un indigene quelconque auquel il ne reconnaissait pas le droit de commander. Le vieux proposa alors l'ainé des garçons comme grand chef. mais sa semme qui protégeait visiblement l'enfant qu'elle avait trouvait et voulait le favoriser, sit valoir, que c'était lui qui étant sorti le premier du puits, était par conséquent l'ainé.

L'orateur, qui autrefois avait eu les bonnes grâces de la popinée, appuya la demande de celle-ci, et ce fut Basile le second qui fut nommé grand chef : ses deux frères, l'ainé Wanyome et Wasau partagérent avec lui le pouvoir. A partir de ce jour, Ouvéa fut divisée en 3 districts sous l'autorité des 3 chefs. Mais ce fut Basile, le cadet, le premier sorti du trou, qui resta le grand chef,

Depuis, ces 3 familles s'unirent aux envahisseurs venus des Wallis ils ont eu beaucoup d'enfants. Les garçons portent tous le nom de leur père où de lenr oncle, car la terre d'Ouvéa leur appartient et leur famille règue toujours sous les mêmes noms.

Quant au tême, Nyioxu qui fut assez heureux pour s'échapper, il règne seul maître incontesté du sous sol d'Ouvéa et tous ses sujets s'ébattent dans les cavernes souterraines creusées dans le corail. De temps en temps, en s'approchant doucement des puits naturels qui s'ouvrent dans les brousses à la surface du sol, on peut entendre les indigènes de Nyoxu qui jouent en riant et en s'éclaboussant. Leur langue est restée pure car ils ne ne se sont jamais unis aux Indigènes, à la chevelure lisse, qui débarquèrent de leur pirogue double.

### RELATIONS FAMILIALES & COUTUMIÈRES

# ENTRE LES TROIS ILES LOYAUTÉ (MARÉ, LIFOU, OUVÉA)

### ET EN PARTICULIER ENTRE LEURS CHEFFERIES

par le Médecin-Capitaine FAGOT Ancien Résident des Iles Loyalty

C'est avant son départ de Nouvelle-Calédonie que le Medecin-Capitaine Fagot remit à la Société des Etudes Mélanésiennes ces notes sur les Iles Loyalty, où il fut Résident durant deux années.

Nous avons été douloureusement surpris et affligés d'apprendre soudainemet son décès survenu accidentellement peu après son retour en France. La Société des Etudes Mélansiennes ainsi que tous ses confrères et amis déplorent la perte de ce jeune collègue, charmant compagnon, qui disparaît brutalement en pleine jeunesse, en pleine activité.

Le Docteur Fagot a laissé un profond souvenir parmi les Loyaltiens au milieu desquels il a vécu et qu'il a su observer en véritable ethnologne comme le montrent ces notes si intéressantes

Que leur publication soit un hommage posthume à sa mémoire.

Une observation journalière de près de deux ans nous a confirmé dans cette assurance que les indigènes loyaltiens sont restés, malgré plus d'un siècle d'essai de civilisation compréhensible, surtout s'ils restent confinés dans leur milieu (clan, language, influence des anciens, lois et coutumes strictes elc...) tellement différents d'un européen que leur logique nous choque en son essence même et que leurs actes nous semblent à tout jamais insaisissables; inversement, notre logique cartesienne leur paraît procéder d'inaccessibles et d'ailleurs inutiles abstractions.

La psychanalyse en fait, bien plus que l'analyse permet de nous rendre intelligible leur comportement, toujours intensement imprégne d'affectif; bien souvent il faudra nous borner à noter des faits sans chercher à les interprêter selon nos concepts.

N.B. Dans les lignes qui vont suivre, les dénominations indigènes sont en langue Lifou.

### I. — Idée loyaltienne de chef, de chefferie.

Un européen peut se faire une idée de ce que les loyaltiens entendent par chef (il en est d'ailleurs un peu de même sur la grande terre bien que les conditions géographiques aient posé sur ces tles coralliennes isolées un cachet très spécial) en imaginant un couple prolifique isolé depuis des siècles sur une tle avec sa descendance; par un phénomène psychique et physiologique normal, par une sorte de droit d'ainesse suivi en espace clos, le dirigeant du groupement actuel ou chef serait le descendant mâle ainé du fils ainé de ce premier couple; deux conditions doivent cependant avoir été toujours remplies et ce fut toujours le cas aux Loyalty:

- a) égalité numérique des hommes et des femmes.
- b) priorité de l'ainé, en date, dans la procréation; une règle absolue veut aux Loyalty que les cadets attendent pour prendre semme, que l'ainé soit marié.

Telle est l'origine essentielle des chefferies loyaltiennes, du moins dans leur pureté primitive car les dissentiments, les guerres, les ambitions, l'absence de garçons dans la souche des ainés, les ont quelque peu rebrassées.

La branche ainée s'éteignant, la branche cadette prenait la succession dans la chesterie etc...

Les luttes de prestige entre cadets d'une même grande chesserie, leurs jalousies, parsois aussi leurs attaques ouvertes contre leur ainé (cf. cas de la chesserie Boula et des Wa...) nécessitaient l'éloignement de certains ; l'ainé ou grand ches vrai conservait le pouvoir et c'étaient les Atesi (voir la signifi-

cation de ce terme) (1) qui se chargeaient du départ (parfois d'ailleurs spontané) de ceux dont la présence gênait ou troublait la paix du district.

Les cadets expulsés et leur suite sont à l'origine de presque toutes les chefferies secondaires ou petiles chefferies des Loyalty; ils ont souvent jalousement gardé le souvenir de leur origine et s'en servent. Fait capital, et qui servira de conclusion à ce premier paragraphe, par suite des mariages consanguins obligés jusqu'à une époque encore récente (île isolée imposant un cycle restreint) les chess pouvaient et peuvent encore être considérés comme des chels de famille, des pères, én donnant à ce terme un sens plus ou moins étendu selon qu'il s'agit d'un chef de famille, de clan, de tribu (groupe de clans) ou d'un grand chef. Ce dernier représente le symbole familial de l'histoire d'un groupe depuis sa lointaine origine avec tout le prestige qui s'attache à l'ainé. Les indigènes ne font d'ailleurs pas de différence entre le chef et le père nomment les deux « Kaka » ou « Qaga » c'est-à-dire père ou aïeul. Il en résulte que l'autcrité d'un chef sur ses sujets n'est pas une autorité imposée, arbitraire, humiliante, mais au contraire toute normale. honorable à supporter même dans ses injustices; elle est absolue et indiscutable ; elle est d'essence paternelle ; elle en a aussi tous les les inconvévients d'ordre affectif, qui sont nombreux.

### REMARQUES:

### A — Changement de chef.

Il est arrivé qu'un grand chef, par ses défauls, son incapacité ou les troubles dont il était responsable se rendit intolérable. Les atesi prenaient un successeur parmi les cadets, mais pas toujours comme nous verrons le cas pour la famille Sihaze.

<sup>(1)</sup> Atesi: de "Ate sine ite haze" c'est-à-dire a Hommes d'essence divines les atesi, dont l'origino touche à la légende, sont attachés aux grandes chefleries loyaltiennes comme conseillers sacrés; leur charge est héréditaire : leur sang est tabu, encore à l'époque actuelle; seuls ils ont le droit d'appliquer au grand chef des sanctions corporelles. Les chefs de famille atesi se réunissent en conseil pour prendre les décisions importantes intéressant la chefferie dont ils dépendent et cellesci out force de loi. Il serait illusoire de vouloir nier leur influence, qui est considérable. A titre indicatif, il existe actuellement à Lifou quatre grands atesi.

### B — Mariages consanguins.

Les mariages consanguins répétés s'étant avérés nésastes, les atesi, instinctivement sans doute et dès que cela sut possible (relations plus faciles entre les îles, immigration de races nouvelles aux Loyalty) savorisèrent dans les chesseries l'apport de sang nouveau.

Le sang des rares blancs qui s'installèrent dans les tles fut pour diverses raisons le plus apprécié et très vite les chefferies des Loyautés se métissèrent. Nous avons pu avoir la preuve par des récits controlables (les faits qu'ils rapportent remontent à environ 80 ans) que c'était avant tout ce besoin instinctif de sang nouveau qui poussa les conseillers des chefferies à savoriser ces liaisons et même à leur donner une allure de devoir patriotique.

Il n'est pas défendu de penser que c'est la raison profonde qui poussa le chef Waehnya de Xepenehe à prendre pour femme « génitrix » vers 1855 la fille d'un santalier australien nommée Mary Hennesey, dont l'actuel chef Siwel Waehnya est issu; c'est sans doute aussi la cause profonde qui introduisit la famille J.-J. Wright, par sa descendance féminine, dans à peu près toutes les grandes chefferies loyaltiennes.

### II. — Oncle utérin

L'importance des oncles maternels, celle surtout de l'oncle utérin le plus âgé, est telle, qu'elle domine en somme toute cette étude.

Monsieur M. Leenhardt en a longuement étudié le rôle dans ses « notes d'éthnologie néo-calédonienne» (Paris 1930) en particulier. A Lifou il nous a paru que son influence venait avant tout de l'ignorance relative actuelle (que nous avons pu maintes fois constater à l'évidence) du rôle réel et personnel du père dans la procréation; ce rôle était certainement ignoré de façon à peu près absolu à Lifou il y a 100 ans.

Le clan ou la famille reporte sur l'équivalent mâle de la mère c'est-à-dire ses frères et avant tout son frère ainé (le chef) le principe masculin du produit de la conception ; que ce produit soit garçon ou fille, la mère n'a créé qu'une forme mais son frère, de même sang qu'elle, lui a donné le soufle ou la force ou la vie, d'essence mâle. L'oncle utérin ou Hmihmi (de Hmi = aimer) garde sur sa nièce ou son neveu la plus grande autorité surtout dans tout ce qui concerne sa vie affective (maladies, anniversaires, circonstances heureuses ou néfastes, mariages etc...) ou sa décision a forcé de loi ; dans tous les autres cas interessant l'avenir de son neveu, d'ailleurs, il séra consulté et son avis sera bien souvent plus attentivement écouté que celui du père.

On conçoit l'intérêt considérable que ce rôle peut prendre dans certaines grandes chesseries.

A titre indicatif, Monsieur H. Wright, actuellement commerçant à Xepenehe, est oncle utérin primaire du grand chef Hnaisseline de Maré, et oncle utérin secondaire c'est-à-dire grand-oncle du grand chef Henri Boula (district de Loessi — Li. fou), du grand chef Sihazé Pascal (district de Wet — Lifou), du chef Pierre (district de Mouli — Uvéa) et du chef de Xepenehe (seconde chefferie de Wet — Lifou) Siwel Waehnya, lui-même oncle utérin du fils héritier du chef Hnaisseline. (c.f. tableau joint)

### III — Mariages à consanguinité rapprochée.

Les mariages entre frères et sœurs, entre cousins germains ou issus de germains (parenté dite «Xa») sont normalement tabus aux Loyauté, mais par un étrange paradoxe ils ont été et sont encore fréquents dans les grandes chesseries. Les raisons nous paraissent en être les suivantes:

- Avantages matériels ou politiques des alliances qui en résultent.
- Obligation pour les chess de se marier avec des filles de chess; leur nombre forcement restreint impose un cercle vicieux aux conséquences physiologiques désastreuses.
- Loi coutumière dite de « l'échange équivalent »,
- Si une fille de la chefferie X est donnée en mariage à un membre de la chefferie Y, la chefferie Y devra dès que possible céder en mariage une de ses fitles à un garçon de la chefferie X; sinon elle demeurerait honteusement débitrice.

Un tableau pourrait montrer ces alliances intimes et enchevetrées qui font des grandes chefferies de Lifou actuelles

une seule et même famille très unie par ailleurs par certaines de ses branches, avec les plus importantes chefferies de Maré et de Uvéa.

### RELATIONS ENTRE LES ILES

### A – Avant l'arrivée des européens.

On sait qu'un double courant de voyageurs existait jadis à travers les Loyauté, du sud au nord (Île des pins — Maré — Lifou — Uvéa) et du nord au sud (Uvéa — Lifou — Maré — lle des pins) dans le circuit duquel participaient même la grande terre et les ilots Bélep; le premier était chargé de transporter des matériaux durs (telle que la pseudò-serpentine, naturellement inconnue dans ces tles madréporiques) destinés à la fabrication d'armes ou d'outils. Le second ramenait des coquillages arrangés, percés et travaillés ou ces mèmes pierres ouvragées en manière de bijoux ou d'ornements ayant alors cours monétaire.

Il semble même que chaque île, chaque localité, ait en sa spécialité traditionnelle et réglementée dans les perfectionnements successifs apportés aux haches grossières venues du sud et aux mounaies et ornements venus du nord. La plupart des haches dites « hostensoirs » ou « Weë » en Lifou, actuel paţrimoine de certains chefs. viennent de là.

Ce sont ces « voyageurs de commerce » qui furent les meilleurs intermédiaires entre les différentes îles.

Le hasard des courants ou des vents jetant les pirogues sur une côte étrangère, jointe à la très réelle hospitalité loyaltienne, contribua sans doute à ces relations qui, même au temps des pirogues, nous semblent avoir été relativement nisées :

### En effet :

I) Un chapelet d'îlots (Dudune, Tiga, Vauvilliers, Ua, Leliogat) permettaient d'accéder par étapes du nord de Maré au sud de Lifou (Mou) et du nord de Lifou (pointe de Siloam, pointe de Doking et cap escarpé) à la côte Nord Ouest de Uvéa; ce dernier voyage est tellement réalisable qu'il fut fait en avril 1942 par un couple indigène de Lifou en rupture de ban (Trehle Billy de Siloam et Pauline Wathidra de Eacho) qui, parti en radeau de la côte nord de Lifou parvint près de St Thomas au nord est de Uvéa après un jour et demi de traversée et s'y installa



Photo DUNN

IFUDHA, Fille de Lifou

II) C'est en pirogue, venant de RO (près de Nèce — Maré) qu'en 1842 un pasteur indigène d'origine tongienne connu sous le nom de Fao apporta aux gens de Mou (chefferie du district de Loessi-Lisou) par le théâtral canal de leur grand chef, les premiers éléments de la religion protestante.

Des guerres fréquentes eurent lieu entre Maré (ou Mengoni) et Lifou (ou Dehu) mais, fait remarquable, jamais entre Lifou et Uvéa (ou Eaj).

Si les luttes étaient fréquentes à Maré entre le chef Hnaisseline de Guama et ses concurrents, elles étaient traditionnelles à Lifou entre les districts de Wet et de Loessi : le champ de bataille était le lieu dit « We », sorte de no-mans land en bordure de mer à la limite des deux districts opposés et ou le district de Gaica fait une pointe.

### REMARQUES:

Par sa situation géographique et pour ainsi dire par tradition, la chesterie de Gaica (famille Zeula) joua toujours dans ces guerres un rôle d'arbitre et de conciliatrice; elle savait rétablir l'ordre quand il le sallait; ses conseils étaient écoutés dans les chesseries même éloignées; très crainte par la valeur de ses guerriers et leur discipline, très respectée et aimée pour son loyalisme, elle s'est créée partout de solides amitiés et des droits dont l'ampleur n'a sait que croître avec le temps et les dissicultés actuelles.

Quelques points particuliers peuvent être intéressants à préciser :

### a) Relations familiales entre les Hnaisseline et les Boula.

Il y a quatre générations soit environ un siècle, l'indigène lake, de la famille Hnaisseline, vint à Lifou demander en mariage une jeune fille de la famille Boula ou plus exactement de la grande chefferie du district de Loessi (famille des Apikai) nommée Quiemanuu. De cette union naquit Boulango, dont les descendants sont actuellement des adjoints influents de la chefferie Hnaisseline à Nèce. Par ailleurs, selon l'usage, des «sineiapa» sorte d'attachés d'ambassade, furent échangés entre les deux chefferies pour entretenir des relations cordiales: Dromek, chef actuel de Uabao à Maré est un sinelapa (titre héréditaire) de la famtlle Boula; Ruepit, actuel pasteur de la tribu de Thuaik à Lifou (district de Loessi) est un sinelapa de la famille Hnaisseline. b) Relations coutumières entre les grandes familles de Maré et de Lison.

Elles existent, à un faible degré d'ailleurs et semblent dériver principalement de la fuite ou plutôt de l'exil volontaire à Maré d'une famille cadette de la grande chesserie du Loessi, les Waek. L'événement remonte à 150 ans environ et mérite d'être relaté comme page importante de l'histoire de Lisou:

La chefferie de Mou comportait alors un trop grand nombre de fils de chefs et des luttes incessantes entre ces «cadets» troublaient la paix du district de Loessi : querelles de prestige, revendications d'hommages etc... et même jalousie envers l'ainé. Comme il était d'usage, selon le conseil des atesi, un certain nombre de cadets s'expatrièrent avec leur famille par une sorte de sacrifice patriotique, les autres se disperssant dans le district pour former des petites chesteries. L'ainé, Wahemuneme demeurant à Mou créa l'actuelle samille Boula; les Wahes devinrent chess de la tribu de Huaeu ; les Wahile chess de Dozip après un court exil dans le district de Gaica (au lieu dit « Ame Loessi » à We) ; les Wahnyamala formèrent la chefferie de Kedeigne ; les Watreudro celle de Thuaik, cependant que les Wack s'exilaient à Maré ou ils devinrent chefs de Ro dans le district de Guama. Bien qu'inféodés à la famille Hnaisseline et tenus envers elle à une juste reconnaissance, les Waek, Lifou d'origine sont demeurés amis des Boula (ou Wahemuneme) à qui ils ont d'ailleurs donné en hommage naguère l'île de Tiga, ancienne possession conquise par eux sur la chefferie de Wet (famille Sihaze) : de même pour l'île Dudune, objet de récentes revendications de la part du district de Loessi et qui administrativement dépend actuellement de Maré.

N.B: C'est dans de semblables conditions d'exil que les Kétiwane de Inangodh (côte est du Loessi — Lifou) allèrent fonder la grande chefferie de l'île des Pins (cf. Mœurs et superstitions des néo-calédoniens par le R. P. Lambert. Nouméa — 1901).

Tous ces souvenirs demeurent vivaces aux iles Loyauté; ils en constituent en somme l'histoire et se transmettent oralement dans leurs moindres détails par les vieux du pays; ils commencent, à vrai dire, à s'estomper un peu dans les mémoires; de toutes façons, nous ne pensons pas qu'ils puissent susciter autre chose que des actes de politesse traditionnelle ou symboliques.

c) Relations familiales entre indigènes de Lifou et de Maré (en dehors des chefs)

Des unions eurent lieu et se font encore entre familles du district de Guama et celles de Tiga ou du nord du Loessi (tribus de Xode, Mou, Luengoni); elles sont rares et peu importantes; les Maré « en bloc » demeurent des étrangers à Lifou; ils ne font pas partié du terroir, vice redhibitoire pour les autochtones.

d) Re'ations entre Lifou et Uvéa (les relations entre Maré et Uvéa sont inexistantes en dehors du cas Wright, étudié ailleurs).

A une date qu'il est dissicle de préciser mais certainement avant 1840, un atesi messager du district de Wet partit à Uvéa à la recherche d'un ches (le titulaire d'alors ayant été déposé par le conseil des atesi pour des raisons que nous n'avons pu déterminer); son choix se porta sur un guerrier d'une modeste samille de Nimaha, tribu du centre de l'île; amené à Nathalo siège de la grande chesserie du Wet, ce guerrier sorma la souche des Sihaze a possédé du diable » dont l'actuel ches Sihaze Pascal est issu.

Les conséquences en sont encore bien visibles :

- l) c'est le chef Sihaze qui est, selon la coutume, chargé de nommer le petit chef de Nimaha à Uvéa; le resus d'entériner ses décisions est une désobéissance grave et les Lobessi, chefs actuels de Nimaha malgré l'ordre de Paul (père de Pascal), sont interdits ou tabu dans le district de Wet.
- II) le petit chef actuel des tribus de St Thomas et Ogniat à Uvéa descend d'un « officier de liaison » de Lifou attaché à la chesserie de St Joseph ; il se nomme Feuillet et est originaire de Xepenehe.

Notons enfin que les relations les plus cordiales ont toujours existé entre indigènes des deux tles.

### , B — Après l'arrivée des Européens.

La descendance de J. J. Wright a pris une importance réelle comme trait d'union entre les chefferies des iles Loyauté et c'est en fait pour la période contemporaine le seul point intéressant à retenir.

Cependant, avant de formuler nos conclusions, il nous a paru curieux de noter quels grands chefs loyaltiens avaient eu,

lors de la prise de possession Française ou postérieurement, maille à partir avec le gouvernement et connu, de ce fait, la détention ou la rélégation.

N.B.: Contrairement à ce qui s'est passé sur la grande terre:

1) Il n'y a jamais eu aux îles Loyauté de révolte indigène réelle et ouverte contre l'autorité française,

- 2) Les troubles qui se sont succédés aux iles de 1850 à 1870 étaient tous, primitivement du moins, d'ordre strictement confessionnel; ce n'est que secondairement, par la nationalité de certains de ses somentateurs (pasteur anglais), qu'ils ont pu prendre parsois une allure anti-Française.
- 3) A la suite de ces troubles, assez sérieux cependant pour avoir nécessité, comme à Lisou l'état de siège de 1864 à 1868 (cf. arrêtés n° 104 et 105 des 24 et 28 juin 1864) tous les grands chefs loyaltiens (sauf le chef de Faiaue à Uvéa) ont été maintenus à leur poste par le gouvernement Français; ce sont donc tous des chefs de sang et ce n'est pas une des moindres raisons de leur indiscutable autorité actuelle.

  Notons donc:

Dans la famille Zeoula (grands chefs de Gaica — Lifou) Victor Zeoula (oncle du chef acquel)

- 1) Relégué 6 mois à l'île des Pins par décision du 22 janvier 1877; refus d'obéir aux ordres administratifs.
- 2) Interné 2 ans au phare Tabu par décision du 23 décembre 1901; rebellion envers l'autorité administrative.

Eugène Cope Zeoula, chef remarquable à tous points de vue sait par son prestige personnel, son travail et son zèle intelligent faire oublier les errements de son oncle.

Dans la famille Hnaisseline (grands chefs de Guama — Maré) lewene Zojucas Hnaisseline (grand-père du chef actuel)

- Interné à la ferme d'Yahue en Calédonie par une décision n° 340 du 9 septembre 1876 dont nous donnons ci-dessous copie intégrale en raison de son piquant intérêt actuel.
- Nº 340 DECISION Le nommé Naisseline, chef de la tribu de Gohama (Maré), est interné jusqu'à nouvel ordre à la ferme modèle d'Yahoué, et est remplacé, comme chef des tribus de la partie oues! de l'ile Maré par son fils Yaomène Nomination du sieur Louis, indigène, aux fonctions de Lieutenant de Résident.

(Du 9 septembre 1876)

Nous, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, chef de la division navale,

Vu notre décision du 3 août 1876 qui nomme une Commission à l'effet d'examiner les différents survenus entre les catholiques et les protestants à l'île Maré,

Vu le rapport dressé sous la date du 30 août dernier par M. Cave, lieutenant de vaisseau, capitaine de la Calédonienne, président

de cette Commission;

Considérant que Naisseline, un des chess les plus influents de Maré, est la causa principale des troubles qui ont éclaté à disséren-

tes époques dans cette ile ;

Considérant que ce chef a abusé de la bonne foi de l'autorité en apposant ou faisant apposer à leur insu le nom de plusieurs chefs de Maré, sur une pétition à nous adressée dans le but de le faire reconnaître comme grand chef de la dite île;

Que son but avéré a toujours été d'arriver à accaparer la sou-

veraincté entière de Maré :

Considérant qu'après avoir remis ses intérêts entre les mains de la Commission chargée d'opérer la délimitation des tribus, il a complètement refusé quelques jours après d'acquiescer à la décision rendue par la dite Commission;

rendue par la dite Commission;

Qu'il convient, dans l'intérêt de cette dépendance de la Nouvelle-Calédonie de prendre des mesures propres à prévenir autant que possible le retour des troubles et des hostilités qui ont ensan-

glanté Maré à une autre époque;

Que le moyen le plus propre à atteindre ce résultat est d'éloigner, au moins pendant quelque temps, de son centre d'action, l'auteur principal de toutes ces difficultés;

Vu les articles 78 et 79 du décret du 12 décembre 1874;

Vu le rapport de M. le lieutenant de vaisseau, capitaine de la Calédonienne, président de la Commission de délimitation de Maré; ensemble les propositions contenues dans une lettre à nous adressée, sous la date de ce jour, par le Directeur de l'Intérieur,

#### Avons décidé et décidons :

- Art. 1er Le nommé Naisseline, chef de la tribu de Gohama (Maré), sera interné jusqu'à nouvel ordre à la ferme modèle de Yahoué.
- Art. 2 Pendant la durée de cet internement. il sera remplacé, comme chef des tribus de la partie ouest de l'île Maré, par son fils Yaoméné.
- Art. 3 Est nommé Lieutenant de Résident pour la dite partie Ouest le sieur Louis, indigène, demeurant à Gohama.

Il jouira, en cette qualité, d'une indemnité de 600 frs.

Art. 4 — Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et inséré au Moniteur et au Bulletin officiels de la colonie.

Nouméa, le 9 septembre 1876. L. DE PRITZBUER

Par le Gouverneur : Le Directeur de l'Intérieur, Ed. LITTAYE Certes, bien d'autres chess ont subi des peines (tels le père de l'actuel ches régent du district de Loessi en 1902; l'oncle du ches Hnaisseline, dit Hnyqane en 1913) mais il s'agissait de délits de droit commun ou d'ordre purement indigène que nous n'avons pas voulu retenir en raison de leur peu d'intérêt actuel ou général.

### REMARQUES:

Hnyqane, dont le nom vient d'être cité et qui sut expulsé à Tahiti en 1913 était célèbre pour le nombre de ses évasions des prisons de Nouméa. Au cours de l'une d'elles, il réussit à gagner la haute mer en pirogue mais, pris par les courants, alla s'échouer après maintes difficultés au nord de Lisou et trouva resuge près de Doking au lieu dit "CEZI" chez un pasteur indigène qui le cacha de son mieux par charité et aussi, sans doute, parce qu'une partie de sa samille était d'origine Maré; averti cependant, le chef-Boula le dénonça au résident de l'île qui le sit arrêter et reconduire au ches-lieu.

### CONCLUSIONS

La solidité des liens qui unissent respectivement entre eux les indigènes de Maré, Lifou et Uvea varie suivant que l'on considère :

### I. - Les sujets

Ceux-ci, restés malgré certaines apparences ctrangement attachés à des coutumes ou lois indigènes locales très particulières et variables solon chacune des trois îles, sont tous dans l'obédience à peu près absolue de leur grand chef dont, pour eux, la seule opinion compte pratiquement; les relations de leur chet sont leurs relations, qu'ils aiment et respectent par tradition et sorte de crainte sacrée quelles qu'elles soient. Les liens familiaux ou d'amitié qu'ils ont pu lier entre eux, d'homme à homme, de district à district et à fortiori d'île à île, sont de ce fait bien fragiles et incapables de se manifester par des actes autres que ceux qu'implique spécifiquement la politesse coutumière traditionnelle locale; il faudrait pour qu'il en fut autrement, que l'opinion générale ou populaire c'est à dire celle des chefs et des anciens, soit conforme.

Par ailleurs, un chauvinisme étroit, de case ou de village, éloigne le loyaltien de tout ce qui n'est pas attaché par des fibres profondes au corail natal et à celui-là seulement, exception faite bien entendu de ce qu'admettent les chefs ou les vieux. Il faut tenir compte pour comprendre à notre époque un tel manque d'individualité:

- a) des difficultés considérables qu'éprouve un loyaltien à faire ou a apprendre autre chose que ce qu'il fait ou apprend depuis son plus jeune âge.
- b) d'une réaction instinctive d'animosité assez spéciale, croyons-nous, de la "foule Loyaltienne" contre tout ce qui n'est pas l'opinion courante, contre tout ce qui est excentrique ou nouveau. Les relations entre indigènes des trois îles, par exemple, telles que uous les avons décrites, sont certaincment à jamais fixées.

### II. - Les chefs

Assez évolués en général (selon nos concepts) et parfois même quelque peu instruits (chef régent Boula Tait, chef
Zeula, chef Hnaisseline). Les chefs ont tendance à se libérer des
vieilles coutumes ; ils lisent les journeaux, correspondent entre
eux et font des voyages d'île à île ou sur la grande terre. Cependant, ils n'out pas oublié pour cela ni les querelles de leurs ancêtres ni leurs anciennes alliances pas plus qu'ils n'ont réussi à
se soustraire aux obligations coutumières et familiales qui formaient la trame de leur vie sociale de jadis ; leur autorité en
dépend étroitement et ils ne l'ignorent pas ; les devoirs vis-àvis d'un oncle utérin sont aussi strictement respectés actuellement qu'il y a cent ans : les obligations de l'individu envers
son clan restent immuables. Nous avons pu voir que les chefs
loyaltiens (du moins les plus influents) sont tous unis par des
liens familiaux étroits et nombreux.

### Lifou, le 28 juillet 1946

Note de la Rédaction. — Les difficultés techniques nous ont obligés à notre grand regret, d'omettre la carte et le tableau annexés à cette étude.

### MŒURS ET COUTUMES CANAQUES

(Extraits)

par M. TURPIN de MOREL

LE PILOU

... Le Pilou comporte une réception de parents maternels du défunt ; et cette réception est une série de cérémonies protocolaires, avec pour raison finale, une sorte de liquidation de succession.

Celà commence par un simulacre de guerre qui prend fin par une prise de possession, avec accompagnement de pillage; puis un armistice. Pour passer aux cérémonies proprement dites, dont chacune a en vue une intention d'hommage au chef disparu et aux membres de la famille de sa mère. Car tout est conçu dans une harmonie dénotant une conception qui doit joindre le passé au présent. Du reste, ces discours, plutôt des récitatifs, sont appris tout jeunes aux enfants de la famille des chefs. Pour les réciter, il faut l'organe et la mémoire. Aussi très souvent dans les cérémonies, ce sont des déclamateurs qui remplacent les chefs défaillauts.

Un métis, parlant parlaitement la langue de Nénéma, répondit à ma question "C'est trop grammatical pour que je comprenne et traduise (sic) ". J'ai déduit que c'était plutôt la

langue mère employée. Et je me suis adressé au chef: "Je retrace la généalogie de tous les chefs, la géographie du pays, avec ses délimitations; Je remonte à l'histoire ancienne". N'ayant aucune connaissance de la langue, je n'ai pu noter des faits remontant à quelque siècles peut être.

Décrire jour par jour, heure par heure, tout ce qui se passe est un travail trop long et minutieux; qu'il me soit permis cependant de décrire une jolie mimique:

Un grand cercle de garçons de moins de 35 aus, c'est à dire de plus de 15 ans, tous avec dans chaque main un petit pompon blanc. A quelques mètres, un vieux à genoux assis sur les talons. C'était le chef d'orchestre.

Après une ou deux mesures pour rien, données par battements de main, un rythme d'un air mélancoliquement doux sortit de ce corps délabré par les ans. Aussitôt les pompons blancs se balancèrent, s'élevèrent, s'abaissèrent, passèrent et repassèrent d'un bras arrondi dessous. Les têtes dodélinaient. et suivaient ces mouvements souples de tout le corps. A ces gestes dignes des plus belles représentations théatrales, des petits cris aigus étaient poussés ; tout celà avec ensemble, comme mu par un même mouvement d'automate. Et pour finir, un cri strident et tous ces pompons d'une blancheur immaculée étaient jetés à la foule. Et aussitôt un rire formidable susait de toutes ces bouches. Je sus instinctivement porté à applaudir. Voulez-vous savoir quelle scène de la nature devait représenter cette allégorie? Une nuée d'oiseaux qui virevoltent, chantent et se posent, vont d'une branche à une autre. Celui qui à vu ces nuées de perruches ne peut s'y méprendre.

Le chef est mort voici plus d'un an et demi ; il a fallu faire de grands préparalifs et planter surtout beaucoup d'ignames.

Admettons que ce soit la tribu de Nénéma (Baaba. Poum, Yandé) qui invite les Koumacs, parce que la mère du Téama (c'est ainsi qu'on dénomme un grand chef) qui était mort était de cette dernière tribu. Un ambassadeur, celui qui en temps de guerre peut se rendre d'un camp à l'autre sans que sa personne ait à craindre quoique ce soit, est appelé par le chef de Nénéma: "Va dire au chef de Koumac que tout est prêt en vue du Pilou". Le messager s'en va et revient dire à Pandoue, c'hef des Nénémas: «Le Chef de Koumac m'a déclaré que dans trente sept jours il sera là. "Aussitôt les ordres sont donnés. Les petits chefs, les vieux sont avertis. Il y a un grand conciliabule

au cours duquel on prend date pour que chacun: hommes, femmes, jeunes gens apportent les ignames et tout le reste; plusieurs tas doivent être faits, non pas au hasard, au bon plaisir de chacun, mais pour qu'après chaque cérémonie la tribu principale invitée et les autres aient leur part, il faut donc savoir approximativement le nombre de bouches à nourrir. Puis ce sont les Pirogues qui iront à la pêche: Tortues de mer, vaches marines; tous les filets doivent être tendus, tous poissons, gros, petits, tumés, cuits au four canaque.

Le 33e ou 34e jour, le chef de Koumac se met en route, suivi d'une grande partie de la tribu, surtout des vieux et des membres de la famille de la mère du Téama.

En arrivant à Poum, c'est-à-dire au moment où il met les pieds sur le domaine des Nénémas, il fait avertir Pandoue. "Je suis à Poum" et ainsi tous les soirs là où il couchera.

Et quand il n'est plus qu'à deux kilomètres environ du lieu où il doit se rendre, il fera en sorte d'être aperçu. Puis il se retire avec sa tribu. Tous ses hommes doivent être à ce moment autour de lui et campent toute la nuit.

Le lendemain de cette dernière étape, Pandoue, le non-veau Téama de Nénéma, donne à quatre de ses sujets des perches munies de peaux de banian (balassor) en guise d'oriflammes. Ces hommes vont, sans prononcer une parole vers le campement, en font le tour et reprennent le chemin de la tribu. Derrière eux suivent le chef de Koumac, les vieux et toute la troupe noircie aux noix de bancoul. De son côté, Pandoue réunit ses guerriers le long de la barrière indiquée plus haut, faite auprès des maisons en vue du pilou, tous armés de casse-têtes, sagaies, frondes. Noircis aussi au noir de bancoul, quelques uns ont d'énormes turbans en peau de banian. Ce sont ceux qui sont en deuil du Téama.

Des cris qu'on sent retenus s'échappent malgré tout des poitrines des Koumacs. Ils ont des mouvements saccadés, nerveux. Ce sont deux armées qui vont se rencontrer. C'est la lutte prochaine. Plus l'espace se retrécit entre ces deux forces, plus un champ électrique vous enserre. Tout haletant, vous participez à cette venue aux mains. Puis tout à coup des cris, des coups de casse-têtes portés et parés, des bruits de sagaies s'entrechoquants. Des sissements vous perceut les tympans. A peine entendez-vous ou voycz-vous un vieux incitant au calme par paroles et gestes. Et je ne sais sur quel ordre, j'ai été hous-culé, j'ai vu suir dans tous les sens les Nénémas. Alors les Kou-

macs se sont livrés à un simulacre de pillage. Mais, anciennement avant notre arrivée, c'était le pillage, avec toutes ses horreurs.

Puis Pardoue sort de sa case ; devant lui est un homme, sorte d'officier d'ordonnance, portant une peau de banian d'un mètre qu'il tiendra de ses deux mains. Tous deux se dirigent vers le chef de Koumac. Et Pandoue, dans une allocution, récitatif dans lequel maintes fois il blessera l'amour-propre de bien des chefs présents invités (Je suppose, ce n'est qu'une supposition, connaissant combien ils sont gouailleurs, que ce sont des traits académiques) s'excuse de n'avoir que peu à donner. A la fin de ce discours très long, qui dure au moins une heure (le pillage bat son plein pendant ce temps), le chef de Koumac pousse un cri répété par tout son entourage et aussitôt le pillage cesse. Un indigène de Koumac prendra des mains du Nénéma le balassor ; c'est le signe de l'armistice. Peu après le chef de Koumac appelle Pandoue, lui remet de la monnaie calédonienne, d'autres présents, dont toujours des ignames. Certes, il n'a pu en emporter beaucoup, il vient de loin. Mais il ne peut oublier de lui faire goûter aux ignames de Koumac. Paudoue remet ces victuailles à ses domestiques, pas à n'importe quel canaque, il a ses domestiques à lui, venant du peuple, des officiers d'ordonnance, descendants de nobles ; et fait emporter chez lui les autres présents Ce que feront les autres petits chefs pour leur part respective.

Aussitôt les officiers d'intendance désigneront aux hommes de Koumac un las de victuailles qui leur est destiné, à eux et aux autres invités pour ce premier jour. Car il y a 3 grandes distributions, après 3 cérémonies importantes. Puis au dernier jour, Pandoue remet au chef de Koumac, je puis dire tout, tout ce que possède la tribu, monnaie calédonienne, pirogues, hàche de parades, etc, etc. Le pilou est terminé, les Nénémas sont à sec. Cependant les danses nocturnes continuent autour d'un grand mat. Ces cérémonies durent de 8 à 10 jours. Jusqu'à la dernière igname, jusqu'au dernier taro, la plupart des invités resteront.

On pourrait croire que les indigènes, devant leurs champs dévastés, leurs joailleries dispersées, leur pirogues voguant sur d'autres rades et confiées à d'autres marins éprouveront du regret. Nullement. L'âme restera sereine. C'est bien plutôt de la joie, mélée d'un peu d'orgueil qui naît à ce moment.

ayant seuls ces fonctions, affublés d'horribles masques; ces masques représentent d'affreuses têtes humaines, grossièrement sculptées dans du bois creux. Au dessus une chevelure épaisse. Le bas se compose d'un filet sur lequel sont attachées des plumes de notou. Ainsi parés, ces porteurs de masques, une sagaie d'une main et protégés au loin par quatre ou cinq hommes armés, vont danser dans la foule, bousculent les uns et les autres. A l'appel de leur nom (chacun en ayant un) on les voit saisis, comme par un tremblement nerveux. Ils font un tout petit parcours et rentrent dans la case où ces masques sont garés pour n'être vus qu'à ces heures. Chacun a un signe distinctif. Dans la bouche d'un, il y a un simili serpent, il s'appelle Dialouaramba; un autre, un poisson imitation en bois. Mais senls les chefs et les chefs influents ont droit à un masque.

Je n'ai jamais bien pu me faire expliquer, et l'origine

et le but visé de ces exhibitions.

Cette cérémonie dure dix minutes, un quart d'heure, dans un silence impressionnant que seul l'appel du nom vient troubler. Anciennement, paratt il, le porteur de masque avait à craindre pour sa vie. Et c'est pourquoi lui-même était armé ainsi que 4 ou 5 hommes qui devaient venir à son secours en cas d'attaque.

### **COMMUNICATIONS**

### ADRESSÉES A LA SECTION DES SCIENCES SOCIALES

du VIIeme Congrès Scientifique du Pacifique

#### Note Liminaire

Parmi les questions proposées à l'étude de la section des Sciences Sociales, nous avons répondu aux trois questions suivantes :

Symposia 1 — Demographic problems in the Pacific area.

Symposia 3 — Education and Mass media of communication among dependent peoples in the Pacific area.

Symposia 9 — Administration and welfare including contemporary culture changes among Pacific dependent peoples.

La séparation naturelle des lles du Pacifique due à la géographie, aussi bien que leur rattachement à des autorités gouvernementales différentes et par suite à des circuits économiques et culturels également différents, ont fait des populations indigènes de ces îles des groupes sociaux distincts présentant chacun un état social et un degré d'évolution qui constituent autant de cas particuliers à considérer.

Nos exposés ont donc été limités aux populations autochtones relevant du Territoire français de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances (Iles Loyalty).

Les différents problèmes posés ayant été examinés par rapport à ces seules populations et en raison des connaissances plus particulières que nous en avions.

Ajoutons que ces communications présentées par le Secrétaire de la Société des Etudes Mélanésiennes à titre personnel n'engagent, comme tout travail scientifique, que leur auteur et non la Société.

Maurice LENORMAND,

Diplôme d'Ethnologie,

Laureat de l'Ecole des Langues Orientales.

### PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

L'Archipel de la Nouvelle-Calédonie et des Iles Loyalty comprend sur une population totale de 60.000 habitants: 16.000 européens et 31.000 indigènes, soit donc 2 indigènes pour 1 européen. L'élément autochtone représente 48 °/o de la population. Le recensement quinquenal de la population en Nouvelle-Calédonie donne une idée assez exacte de l'évolution démographique des indigènes.

	Grande-Terre	Iles Loyalty	Iles des Pins	Total
1887	1	_		41.874
1901	_		-	27.768
1906	16.290	11.579 .	725	28.594
1911	16.652	11.578	605	28.835
1921	15.621	10.906	573	27.100
1926	16.815	10.183	492	27.490
1931	16.281	11.030	651	28.502
1936	17.076	11.145	604	28.850
1941	17.837	11.463	620	29.920
1946	18.559	11.769	639	30.967

En 1887, on complait donc 42.000 autochtones environ, et en 1906 on en dénombrait 28.500; puis en 1946, le chiffre de la population indigène passe à 30.000. On constate ainsi une augmentation de 2.400 âmes seulement sur l'année 1906; soit en 40 ans, un accroissement de 9,5 %.

Encore faut-il se féliciter de ce résultat, car il signifie l'arrêt de la chute démographique et un léger accroissement qui indique que la race s'est à peu près maintenue.

Le manque d'hygiène, les maladies (tuberculose, lèpre, dysenterie, etc...) et surtout les maladies épidémiques ont secoué durement la population indigène au contact nouveau de l'immigration et de la colonisation européennes. Un rapport à la S.D.N. en 1939 signalait que plus de 50 °/o des décès étaient dûs àdes affections qui n'existaient pas dans l'île avant l'arrivée des Blancs.

Entre 1874 et 1901, il est disparu plus de 14.000 indigènes, soit le tiers de l'effectif total. Aux causes précédentes il convient d'ajouter, pour cette période de vingt cinq années la

répression de l'insurrection de 1878 qui a eu pour conséquence le dépeuplement et la disparition de certaines tribus.

En raison de leur mentalité et de leur esprit de routine, il a été difficile de réorganiser les tribus avec des conditions de de salubrité et d'hygiène efficaces. Cependant à partir de 1901, un résultat a été acquis dans cette voie, plus ou moins lent suivant les tribus et l'esprit régnant. La disparition de la race indigène a été enrayée et les statistiques depuis lors révèle un léger redressement.

Dans ces dernières années, la population indigène se présente ainsi :

1939		29.374
1940		29.591
1941	, -	29.920
1942		30.201
1943		30.432
1944		30,489
1945		30.515
1946		30.753
1947		31.481
1945 1946		30.515 30.753

soit en 1947, 728 individus de plus qu'en 1946 et en 1946, 238 de plus qu'en 1945, c'est-à-dire une moyenne de 110 unités. Donc une augmentation annuelle de 0,3 % ou de 3 pour 1 mille.

Ces chiffres cependant sont éloquents et disent suffisamment sans qu'il soit besoin de commentaires que la population indigène "marque le pas".

Les raisons de cette stagnation démographique après ceut ans de colonisation sont nombreuses:

### I - Raisons d'ordre sanitaire :

- a) La mertalité infantile qui atteint de grandes proportions par suite du manque de médecins et surtout de sagefemmes.
- b) Le manque de soins aux nourrissons, parce que les mères n'ont aucune notion de puériculture.
- c) Les épidémies telles que grippe, rougeole, oreillons etc... qui n'ont sur les jeunes enfants d'Europe qu'un effet assez bénin provoquent par contre, de véritables hécatombes parmi les enfants iudigènes en bas âge.
  - d) L'extension des fléaux sociaux.

La lèpre, introduite vers 1860, n'a fait depuis lors que progresser, bien que les lépreux reconnus aient été segrégés et traités. L'absence d'une organisation suffisamment puissante de lutte et de dépistage dans les tribus ne permet pas d'isoler tous les contagieux et les suspects, malgré les efforts du Service de Santé.

La tuberculose et les affections pulmonaires causent chaque années la perte de nombreuses vies humaines. Ces maladies se manifestent aussi, en Nouvelle-Calédonie, et principalement chez les indigènes, sous de nombreuses formes alypiques.

L'alcoolisme sévit sur la population autochlone avec une recrudescence redoublée. L'occupation alliée et les licences d'une époque confuse, le black-market, le désir d'enrichissement rapide et les jeux de la politique ont amené un régime de tolérance et de laisser-aller qui livre actuellement la race indigène, sans défense personnelle contre ce geure de tentation, aux ravages de l'alcoolisme.

Les maladies vénériennes ont crû dans de très fortes proportions depuis une décade. Il y a à cela trois raisons : la présence des troupes alliées en nombre considérable, le séjour prolongé des travailleurs indigènes à la ville, avec tous ses dangers de contamination, l'absence de réglements de police sanitaire rigoureux et d'une organisation prophylactique efficace. Les affections syphilitiques ont presque décuplé en ces dix dernières années et notamment aux lles Loyalty.

e) La stérilité et les pratiques abortives.

La stérilité est assez fréquente dans les unions tardives. Elle est dûe surtout aux maladies vénériennes contractées en cours d'engagement ou d'un trop long séjour au chef-lieu.

La stérilité est souvent causé, chez les femmes par l'utilisation de certaines plantes ayant un effet stérilisant de longue durée et ce dans un but anticonceptionnel.

Certaines causes d'ordre plus général agissent aussi sur la situation démographique des populations indigènes : Malgré la diligence du Service de Santé et le dévouement du corps médical, l'équipement sanitaire et les services médicaux sont encore insuffisants ; après cent ans de colonisation, l'assistance médicale indigène, en réalité, ne fait que débuter. Le manque d'hygiène, l'indolence et l'ignorance des indigènes (absence totale de la notion de contagion) contribuent à maintenir l'état de choses ; également le recours trop fréquent à la seule médecine indigène qui, à côté de quelques bons traitements par les plantes, manifeste de nombreux errements.

### II - Raisons d'ordre ethnique et social.

La sex-ratio. Comme la plupart des peuples du Pacifique, les indigènes néo-calédoniens et loyaltiens avaient une sex-ratio élevée (prédominante des hommes).

Pour ces dix dernières années, le nombre des hommes rapporté à celui des femmes a été le suivant, en moyenne :

sex-ratio = 
$$\frac{H}{F}$$
 x 100  $\frac{15.074}{14.517}$  x 100 = 103,14

Si l'on examine le nombre des naissances, on remarque encore que le nombre des garçons qui naissent chaque année est plus élevé que celui des filles, ce qui indique encore une sex-ratio supérieure à 100, donc insatisfaisante :

F

Mais on peut remarquer que la sex-ratio s'est abaissée progressivement et qu'elle semble être stationnaire actuellement.

Désaffection des indigènes pour le mariage. Cette désaffection est dûe vraisemblablement au relâchement des mœurs, à l'exode accéléré des jeunes gens et des jeunes filles des tribus vers la ville, pour la recherche d'une vie plus facile, plus distrayante, exode rendu possible par le récent droit de libre circulation.

Retards au mariage. Le mariage est souvent retardé ou repoussé par suite des oppositions fréquentes de la part de la parenté et du clan, souvent aussi à cause des obligations coutumières : le prétendant doit apporter une dot à l'épouse et des présents à ses nombreux parents. La cupidité des parents exige parfois une somme trop considérable. Le goût incroyable des indigènes pour la somptuosité et l'étalage des richesses à

l'occasion des noces nécessite une longue période de préparatifs et d'accumulation de nourriture et de biens.

Enfin, il faut signaler que le régime des réquisitions en vigueur dans la colonie et pratiqué jusqu'à ces dernières années, enlevait aux tribus les jeunes gens au moment où ils auraient pu convoler avantageusement en justes noces. Le mariage se trouvait ainsi repoussé de plusieurs années parfois.

Absence d'aide à la famille. Aucun avantage matériel ou moral n'est accordé aux familles nombreuses. Les indigènes ne touchent ni allocations pour charges de famille, ni secours en cas d'indigence. N'étant aidé en aucune manière, l'indigène n'a pas intérêt à se marier et surtout à avoir une famille nombreuse.

### REMÈDES.

Quand l'organisation de l'assistance médicale indigène et le développement des formations sanitaires dans les tribus avec un équipement et un personnel suffisants auront été réalisés, il est permis de penser qu'une grande partie des causes provoquant la stagnation démographique des indigenes aura disparu. Il suffit donc d'énumérer les modalités de la lutte sanitaire pour ébaucher le programme à réaliser : multiplication des infirmières et des auxiliaires médicoux indigenes, des infirmières sagefemmes indigènes, création d'assistantes sociales pour la population indigène veillant à la puériculture et à l'éducation de la mére indigène; création de nouveaux dispensaires et infirmeries indigènes; prophylaxie et traitement gratuit des maladies vénériennes; dépistage de la lèpre et de la tuberculose, hygiène et salubrité de l'habitat. Propreté des tribus ; lutte contre l'alcoolisme ; répression et réglementation de la prostitution. Un tel ensemble de mesures nécessitent de grosses dépenses et il serait souhaitable que les indigènes appelés, par ailleurs à jouir d'une plus grande aisance économique soient appelés à contribuer au financement des œuvres médico-sociales entreprises en leur faveur. Sur le plan sociologique, il est indispensable d'octroyer aux indigènes un statut conforme à leur comportement ethnique et à la consolidation de leur société, seul milieu biologique capable d'assurer la reviviscence de la race > donc maintien de la cohésion de la tribu et de la solidarité du clan et de la famille, maintien de l'autorité des chesseries, le tout sous des formes appropriées aux temps modernes et au développement de la personne humaine.

### EDUCATION ET MOYENS DE COMMUNICATION INTELLECTUELLE

Les indigènes de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ont, pour les instruire à côté des écoles privées ouvertes dans les tribus par les missions, des écoles publiques " destinées à propager l'usage du français parmi les indigènes et à les initier à la pratique d'un métier ". Elles sont donc surtout des écoles de langage et d'apprentissage.

L'ensemble des enfants indigènes de moins de quinze ans est approximativement de 12.000, dont 6.300 garçons environ et 5.700 filles.

En 1948, sur le territoire tout entier, 5.262 enfants fréquentaient les écoles indigènes. Ce qui donne une fréquentation scolaire moyenne de 42 °/°. Notons que si 42 pour cent des enfants reçoivent une instruction très élémentaire, le nombre des enfants allant à l'école d'une façon intermittente est assez élevé et en réalité un nombre plus grand d'enfants savent rudimentairement lire et écrire.

En 1948, on comptait 44 écoles publiques et 62 privées: 37 catholiques et 25 protestantes, soit 106 écoles, avec 2.718 élèves pour les écoles privées et 1.794 élèves pour les écoles publiques.

Les effectifs scolaires indigènes se sont répartis de la façon suivante au cours des vingt dernières années.

	Ecoles Privées	Ecoles publiques	TOTAUX
1928	2.169	580	2.749
1931	2.278	800	3.078
1932	2.348	832	3.180
1933	2.859	906	3.765
1934	2.810	884	3.694
1935	2.615	882	3.497
1936	2,647	1.009	3.656
1937	2.694	1.058	3.756
1938	2.872	1.018	3.890
1939	2.165	1.133	3.498
1944	2.968	1.474	4.442
1945	2.963	1.417 ~	4.380
1946	3.220	1.444	4,664
1947	3.293	1.581	4.874
1948	2.718	1.791	5.262

Comparativement à l'année 1947, l'augmentation des élèves indigènes en 1948 est de 388 et sur l'année 1928, soit en 20 ans, de 2.153. Ce qui revient à dire que le nombre des élè-

ves indigènes à presque doublé en vingt ans.

Le nombre des écoles se présentait ainsi à la fin de l'année 1948, comparativement aux années précédentes :

	1941	1946	1947	1948
Ecoles publiques	31	34	42	- 44
Ecoles catholiques	30	25	38	37
Ecoles protestantes	30	20	23	25
TOTAUX	91	79	103	106

L'enseignement est assuré par 56 instituteurs pour les écoles publiques et par 130 missionnaires et moniteurs pour les écoles privées.

On peut donc compter actuellement une école pour 4 tribus et pour 130 enfants de moins de 15 ans et sur ces 130 enfants en moyenne 55 écoliers.

Beaucoup de circonscriptions restent encore sans école officielle. Les écoles officielles au nombre de 36 en 1946 et de 44 en 1948, représentent 42 °/. des établissements scolaires indigènes. Il y a une école officielle en moyenne pour 323 enfants indigènes. L'enseignement public touche actuellement 14 °/. des enfants indigènes de moins de 15 ans et les écoles officielles comptent environ 34 °/. des écoliers et écolières indigènes.

L'enseignement indigène est encore des plus rudimentaire. Il ne dispose que d'un budget très modeste et d'un personnel enseignant difficile à recruter et insuffisant en nombre. Les règles d'inspection et les programmes ne sont pas encore mis au point.

L'instruction reçu dans les écoles publiques ou libres, va la plupart du temps, jusqu'aux quatre règles. Dans quelques écoles pourvues d'un outillage, les élèves apprennent à travailler le bois, ils apprennent aussi à travailler la terre et sortent avec quelques notions d'agriculture.

A la suite d'échanges de vue très compréhersifs entre le Chef du Service de l'Instruction publique et les représentants des Missions catholiques et protestantes, un plan d'organisation de programmes scolaires nettement définis pour les écoles indigènes a été arrêlé. Ces programmes où l'enseignement de la géographie locale, de l'hygiène et de l'agriculture, tiendront une place importante, sont actuellement à l'étude et pourront être mis en vigueur dès la rentrée scolaire de Mars 1949.

L'application de ces programmes dans toutes les écoles indigènes du territoire permettra de sanctionner les études par un examen final et d'égaliser ainsi le niveau de l'instruction dans tous les établissements d'enseignement indigène.

Les écoles indigènes catholiques sont au nombre de 37 elles représentent un peu moins de 34 °/°, des établissements scolaires et possèdent 50 °/° des écoliers et écolières. Le corps enseignant se compose de 102 personnes : Pères, frères Maristes, Sœurs européennes et moniteurs indigènes. Aucun enseignement en langue indigène.

Le français est seul enseigné aux écoliers. Ceux-ci sont également employés à des cultures qui servent à leur entretien car la plupart d'entre eux sont internes, ils reçoivent aussi quelques notions d'artisanat et de menuiserie.

Dans les écoles libres protestantes qui sont passées de 16 en 1916, soit 23 %, des établissements scolaires indigènes, au nombre de 25 en 1948 soit près de 24 %, on compte environ 16 % de l'effectif scolaire total. Le personnel enseignant est composé de 28 personnes; missionnaires, demoiselles missionnaires, moniteurs et pasteurs indigènes.

Dans beaucoup de tribus protestantes les pasteurs indigènes enseignent les rudiments d'écriture et de lecture en même temps que l'instruction religieuse, le plus souvent dans la langue indigène véhiculaire. Plus d'un millier d'enfants, non compris dans les recensements officiels, sont ainsi touchés.

Pour les filles indigènes, il n'existe dans les écoles officielles, aucun enseignement particulier : tel que enseignement ménager, puériculture, arts indigènes.

Les écolières indigènes reçoivent pour la plupart, l'instruction dans les écoles libres où les sœurs européennes et les institutrices protestantes leurs apprennent en outre, les travaux féminins. Mais ce n'est que 30 % des filles indigènes qui profitent ainsi d'un enseignement pratique féminin. 60 %, des filles indigènes ne fréquentent pas l'école.

Cependant l'analphabétisme est relativement faible, il atteint 50 % des femmes sur la Grande-Terre, mais 70 % des jeunes filles indigènes savent lire et écrire au moins rudimentairement.

Le désir de l'administration d'une éducation calquée sur l'école européenne et l'impossibilité pratique des missions d'avoir des écoles de degré supérieur ont maintenu l'indigène à un niveau d'instruction où aucun artisanat, aucune profession n'a pu se constituer. Il existe une école normale du gouvernement pour former des moniteurs officiels et des écoles de mission ayant même but, il existe également des écoles pastorales protestantes et un séminaire catholique, mais il n'existe aucune école de culture générale permettant à l'indigène de préparer des examens, et pas, non plus, d'école professionnelle ou agricole.

Notons qu'il n'a jamais été délivré jusqu'à présent de diplôme d'études secondaires, lechniques ou supérieures à un indigène de Nouvelle-Calédonie.

En réalité écoles officielles ou écoles libres forment un ensemble inéfficace parce qu'il n'y a pas d'enseignement gradué établi ou de cycles d'enseignement diversifiés et parce que ces écoles ne conduisent à rien, hors l'étude du français et quelques places de moniteurs.

Plusieurs éducateurs ont pu remarquer que l'indigène néo calédonien, semble atteindre très rapidement, pour le niveau des études, un certain plasond. Cependant, il est difficile de se prononcer sur le sond du problème, car les appréciations portées sur les aptitudes intellectuelles des néo-calédoniens reposent sur un jugement tout relatif : c'est l'aptitude des indigènes à saisir les phénomènes culturels et les concepts de la pensée occidentale qui sert de critère à la mesure de leur intelligence. Le problème pourrait sort bien être retourné et posé inversement.

De toutes façons, il serait souhaitable de modifier l'enseignement des indigènes afin de trouver parmi eux, davantage d'auxiliaires capables de remplir des fonctions utiles dans certains domaines d'activité. L'indigène semble quasi réfractaire à tout ce qui touche aux mathématiques, mais il apparaît doné dans d'autres secteurs intellectuels : l'éloquence, l'art de conter, la sculpture, l'ornementation, la médecine, la musique. Il faut aussi citer ses techniques pour l'agriculture et la pêche.

L'école indigène devrait donc dispenser un enseignement à la portée de l'intelligence propre au mélanésien et adapté à ses capacités mentales particulières et à ses aptitudes pour certaines techniques. Cela permettrait de recevoir de lui une contribution plus intéressante à l'effort de la collectivité et de rendre progressif son contact avec la culture occidentale et la civilisation. Pour améliorer l'état de chose actuel et franchir un premier stade appréciable, il semble que, dans le respect des données de l'anthropologie sociale, de l'ethnologie, et aussi de la psychologie appliquée, il suffise de modifier l'enseignement indigène et d'établir une école indigène dans laquelle serait inclu l'enseignement professionnel avec section artisanale, agricole, arts indigènes, etc... Au-dessus de cet enseignement pratique on pourrait envisager un cycle plus élevé donnant accès soit aux études secondaires, soit aux examens d'entrée dans certaines professions techniques auxquelles l'indigène pourra alors se présenter.

Il a, du reste, paru opportun aux autorités de la Nonvelle-Calédonie, de songer à la formation régulière, non seulement d'instituteurs indigènes, mais aussi d'infirmiers, d'agents agricoles et éventuellement d'agents auxiliaires des services des Travaux publics et des Postes, selon les besoins de ces services.

Un projet pouvant entrer en application en Mars 1949 a été élaboré par l'Administration. Ses grandes lignes sont les suivantes:

- 1/ Recrutement biennal, par concours, d'une promotion d'un nombre variable d'élèves (en principe une trentaine).
  - . 2/ Durée des études, quatre ans comprenant :
- aj deux années de formation générale commune à tous les élèves (1ère et 2ème année).
- b) une année de formation spécialisée, théorique et pratique (3ème année).
  - c) une aonée de stage pratique (4ème année).

Le problème de l'éducation des populations indigènes ne comporte pas seulement un aspect technique : celui d'un enseignement adapté au niveau intellectuel d'une certaine collectivité, il comporte également un aspect ethno-culturel. Il s'agit, en estet, d'établir des moyens de communication entre le monde indigène et la culture occidentale et d'assurer l'heureuse évolution de l'état social et culturel des mélanésiens.

En Nouvelle-Calédonie et aux lles Loyalty, l'analphétisme des adultes n'existe pas, rares sont maintenant les indigènes qui n'ont pas appris l'écriture. Ce premier stade à franchir est donc dépassé pour ce qui concerne nos populations autochtones. Mais il reste à choisir, pour cette école indigène rénovée, les moyens divers de diffusion de la culture. Toutes les collectivités indigènes qui ont été autrefois instruites par les missions religieuses, écrivent dans leur\_langue et font de celle-ci un emploi très fréquent. Ce résultat est dû à ta fixation de la langue par les traductions bibliques ou les cathéchismes et aux écoles des missions organisées pour apprendre la lecture de ces textes. Les indigènes des régions ainsi évangélisées ont donc à leur disposition un instrument d'expression de leur pensée originale.

Il en est autrement dans les régions qui n'ont eu d'autre mode d'éducation que leur contact avec la colonisation civile ou leur instruction par les écoles de français. Là. il n'y a pas de solution de continuité entre le comportement de l'indigène tout imprégné des mythes animateurs de sa société et l'instrument d'expression mis à sa disposition qui reste incapable de traduire les concepts propres à sa mentalité mythique.

On peut remarquer en esset que la culture religieuse dans la langue indigène a avivé les esprits davantage que la culture française élémentaire délivrée en français, c'est le cas des lles Loyalty.

Par ailleurs, les missions catholiques ont depuis 20 ans entièrement supprimé l'usage de la langue indigène, à l'école et à l'église. Il en est résulté une très bonne connaissance du français, les indigènes peuvent ainsi lire : journeaux et livres, mais il ne semble pas qu'un éveil plus grand de leur esprit ait jusqu'ici suivi cette connaissance, c'est le cas des indigènes des régions sud de l'Île.

La notation graphique des dialectes de Nouvelle-Calédonie n'est pas la même dans tout l'archipel mais il y a peu à faire pour parvenir à unifier le système de transcription.

Il va sans dire que le français doit rester la langue véhiculaire générale, car il est la langue de civilisation et il reste entendu que dans les écoles les diverses disciplines doivent être enseigné en français comme dans le passé, parce qu'il n'existe pas dans les langues indigènes de mots correspondants à nos concepts et à nos techniques.

Mais l'adoption d'une ou plusieurs langues véhiculaires indigènes est d'un intérêt considérable pour l'éducation et l'évolution culturelle des indigènes. La langue reslète les démarches de la pensée s'élaborant en des concepts propres souvent intraduisibles en une autre langue, mais qui sont les traits pertinents de l'état de culture d'un peuple. Certes, la Nouvelle-Calédonie compte environ 35 ou 36 dialectes, dont certains ne sont parlés que par un nombre infime d'indigènes. Mais cette division dialectale provient de l'extrême suidité consonnantique et de la facilité d'évolution des phonèmes non fixés par l'écriture. La plupart de ces dialectes reposent sur un substratum lexical commun et leur morphologie est à peu près identique. Les indigènes néo-calédoniens parlent aisément ou comprennent plusieurs dialectes grâce à la similitude de leur structure. Il est donc possible et facile d'adopter une ou plusieurs langues véhiculaires régionales qui permettraient à l'indigène de mieux se cultiver dans sa propre ligne. Cette mesure n'empêcherait pas l'extension du français qui par la richesse de son vocabulaire par rapport à ces langues resterait la langue des connaissances scientifiques et littéraires et l'instrument de contact avec la civilisation.

### Ш

### ADMINISTRATION ET BIEN-ETRE

Modifications culturelles contemporaines

L'état social des indigènes de la Nouvelle-Calédonie et des lles Loyalty et l'évolution de leurs conditions de vie, dans la période actuelle, résultent, à notre sens de trois ordres de faits :

- 1/ La société indigène moderne repose sur l'ancien substratum de l'organisation sociale austro-mélanésienne, qui est resté le fondement de la vie indigène. Son degré de vivacité se mesure à l'importance des mœurs et coutumes demeurées en vigueur.
- 2/ Des modifications profondes sont intervenues dans la vie juridique et dans la structure de la société indigène par l'introduction de certains principes fondamentaux de l'éthique et de la législation de la puissance colonisatrice. Ces modifications ont transformé dans une large mesure la société indigène qui dès lors doit être saisie sous son nouvel aspect.
- 3/ Les saits économiques et sociaux du monde contemporain se répercutent aussi sur l'état social des populations autochtones. Les transformations de la culture matérielle indigène, par les apports de la civilisation industrielle, l'essort

éducatif de l'administration et des missions, l'évolution de la mentalité de l'indigène au contact de l'européen et de sa pensée religieuse par l'évangélisation, sont les facteurs primordiaux de son évolution permanente : il faut y ajouter depuis la guerre, la pénétration plus ou moins perceptible de certains courants d'idées politiques. Mais l'avenir des sociétés indigènes restent egalement déterminé dans une très grande mesure, par les dispositions d'ordre législatif que les nations colonisatrices entendront leur octroyer.

1

Avant l'arrivée des européens, les indigènes de la Nouvelle Calédonie étaient alors divisées en tribus qui constituaient de véritables cités indépendantes et autonomes, comprenant un certain nombre de villages, villages qui étaient souvent le reste d'anciennes tribus vassales.

L'organisation de ces tribus était basée sur le vieux groupe parental des gens qui parlaient le même langage et appartenaient au même terroir.

Chaque tribu avait à sa tête une chefferie, organe de gouvernement sous l'autorité d'un Grand-Chef. La fonction de chef était inséparable de la structure de la société indigène fondée sur la conception familiale du groupe social. Le Chef qui ne se choisissait pas était l'atné de la branche atnée des familles du Clan originel. Sa puissance dérivait de la puissance paternel.

Ce chef était assisté de ministres et de conseils permanents naturels : les anciens, les petits chefs, les notables. Il était l'axe de la vie indigène.

Par le jeu des échanges et des alliances, pour maintenir la lignée de vie à travers les générations, clans utérins et clans paternels au sein de la tribu constituaient les pôles de cette vie indigène.

H

L'emprise de la civilisation entraîne peu à peu la désintégration totale de la vie indigène. Dans le système de vie de l'austro-mélanésien, la vie formait un tout homogène se suffisant à lui-même : chacun connaissait sa place et sa fonction ses droits et ses devoirs. L'arrivée de l'européen a posé un problème vital pour la société indigène à la recherche d'une adaptation et d'un nouvel équilibre.

L'adaptation à la présence européenne, à l'introduction des premiers éléments de civilisation, au travail européen, aux conditions économiques nouvelles, aussi à des droits et à des devoirs nouveaux a duré à peu près toute cette période des cent dernières années.

La société indigène a été modifiée et réorganisée. La Nouvelle-Calédonie compte aujourd'hui environ 37 districts représentant approximativement les anciennes tribus. Les lles Loyalty comptent 13 districts. Chacun de ces districts soumis à l'autorité d'un Grand-Chef englobe de 3 à 6 ou 8 villages commandés par des Petits-Chefs. Ces villages possèdent environ 50 à 200 parfois 300 habitants.

Au total, il y a pour les 50 districts du territoire, environ 150 villages rassemblant une population de 30.753 indigènes.

Les districts et tribus indigènes sont placés sous la surveillance administrative des Syndics des Affaires indigènes qui ont une mission de paternité tutelle.

Ils suivent et conseillent les indigènes, veillent à leurs conditions de vie et contrôlent l'action des chefs.

La tribu indigène ou village, en temps que collectivité a reçu de la législation française une existence légale. Elle possède son autonomie et jouit de la personnalité morale. Elle peut ester en justice et est responsable de ce qui se passe sur son territoire. Elle est propriétaire légale des terres indigènes, constituées en réserves insaisissables et inaliénables. Elle est représentée naturellement par son chef.

En matière de justice, les néo calédoniens et les loyaltiens sont soumis au droit coutumier autochtore pour les litiges, civils entre eux, mais ils peuvent également recourir à la juridiction française. Pour les affaires criminelles, le droit pénal français seul leur est applicable.

Un enseignement scolaire élémentaire est dispensé aux indigènes dans les écoles de tribus les unes dirigées par l'administration, les autres par les missions.

Dans tout le territoire les indigènes ont droit aux soins médicaux gratuits du Service de Santé. Des visites médicales ont lieu dans les tribus.

L'habitat indigène s'est transformé, les anciennes huttes rondes ont fait place à des habitations plus modernes en torchis et blanchies à la chaux. La maison indigène moderne munie de portes et de senètres, est plus spacieuse, mieux meublée et bien aérée.

Les villages sont pour la plupart coquets et propres. Les allées sont bien entretenues, des fleurs et des pelouses entourent chaque maisonnette.

Les indigènes comptent de plus en plus dans l'économie agricole du territoire : à côté des cultures vivrières traditionnelles, les néo calédoniens cultivent des produits d'exportation. Ils possèdent 3.200 hectares de caféières qui ont donné 5.000 quintaux de café en 1946, et 10.000 hectares de cocoteraies qui ont produit 12.000 quintaux de coprah.

Le standard de vie de la population indigène s'élève progressivement depuis quelques années. Sa situation matérielle et morale s'est considérablement améliorée : suppression du travail obligatoire et du régime des réquisitions, libre circulation, liberté du travail et du choix de l'employeur, augmentation des salaires, amélioration du logement, de l'ameublement, de l'habillement; gains élevés provenant de la vente des produits vivriers et des produits d'exportation, régime alimentaire meilleur : lait, viande, poisson, pain et même beurre. Devenu producteur notable, l'indigène est devenu en même temps un acheteur et un consommateur intéressant.

Dans le cadre de sa tribu natale qui maintient jusqu'à ce jour les assises de sa vie familiale et sociale, l'indigène de la Nouvelle-Calédonie, s'intègre progressivement à l'économie de son pays ; sa transformation et son évolution matérielle et morale l'orientent peu à peu vers un avenir nouveau.

Cependant les signes satisfaisants de la nouvelle orientation de la vie indigène ne sauraient faire oublier l'effort à poursuivre pour son bien-être et son développement culturel ni les écueils placés sur la voie du progrès indigène.

Les deux pôles de l'économie sociale indigène sont constitués par le foyer et la cité. Il faut donc assurer la perpétuation des foyers (les familles et leurs clans alliés) et la perennité des cités (les tribus). Travail, Production, Santé, Enseignement sont les domaines majeurs de ce qu'il est convenu d'appeler les Affaires indigènes.

Travail. — Le travail assure la subsistance du foyer. Il faut envisager l'amélioration du régime du travail indigène par l'application d'un code du travail assurant la protection

réciproque des intérêts des employeurs et ceux des engagés et par l'organisation de la sécurité sociale, notamment en matière d'accidents du travail, de soins médicaux et d'allocations familiales.

Production. — La production assure la prospérité de la cité. Il est souhaitable d'encourager le développement des cultures vivrières indigènes et de la production maratchère et fruitière pour la cousommation locale et ce en relation avec les problèmes de nutrition. Il faut envisager une exploitation plus rationnelle et une extension des terres cultivées sur les "réserves". L'inclusion de l'agriculture indigène dans les programmes. de production, de conservation des sols et de reboisement contribuera à l'essor de l'économie générale du territoire.

L'établissement de sociétés indigènes de prévoyance chargées d'orienter la production selon les marchés, d'organiser l'écoulement et la rémunération convenable des produits et de stabiliser l'économie agricole indigène, semble le moyen le plus propre à réaliser un tel programme.

Santé. — La santé garantit à la famille indigène perpétuation et à la tribu sa vigueur. La protection de la Santé devrait principalement se manifester par la lutte contre les fléaux sociaux, la répression rigoureuse de l'alcoolisme, le renforcement de la prohibition, la lutte intensive contre la lèpre et l'isolement des contagieux, le renforcement de la police sanitaire et de la prophylaxie des maladies vénériennes et la répression de la prostitution vénale ou gratuite.

L'organisation sanitaire pourrait s'orienter surtout vers le développement de l'assistance médicale, la création de nouveaux dispensaires, l'accroissement du corps des infirmières et des infirmières sages-femmes indigènes et la formation d'un corps d'assistantes sociales pour les tribus qui seraient chargées de dépister les maladies, assurer l'éducation sanitaire des indigènes et aider les familles les plus handicapées.

Enseignement. — L'instruction et l'éducation assurent à chaque membre de la famille, le développement de sa personnalité et de ses capacités. Il est souhaitable d'envisager dans ce domaine une élévation du niveau des études, la création de cycles spécialisés de formation, la fixation de programmes d'enseignement appropriés au niveau intellectuel des indigènes et basés sur des enquêtes psychométriques et le recours à la psychologie appliquée. Il faudrait insister sur un enseignement

plus approfondi du français, langue officielle du pays, comprise par tous, et langue de civilisation et adjoindre l'enseignement d'une langue indigène écrite, choisie comme langue véhiculaire locale.

Il faut prévoir également un meilleur équipement matériel des écoles, une augmentation de la fréquentation scolaire, la multiplication des écoles indigènes et l'élévation du niveau pédagogique des moniteurs et des instructeurs indigènes.

Les moyens d'améliorer le bien-être des indigènes ne peuvent cependant avoir un effet certain et l'heureuse évolution de ceux-ci ne peut s'accomplir que si certaines conditions d'ordre moral et institutionnel sont remplies.

Les moyens d'ordre matériel ne seraient d'aucune utilité si la dislocation de la société indigène survenait brutalement. L'adaptation à la vie moderne doit se faire progressivement aussi bien dans les institutions que dans les mœurs. L'élément indigène deviendrait une masse amorphe et flottante daogereuse si de nouvelles assiscs ne venaient pas étayer, et revivifier la structure sociale et compenser la quasi-disparition de la vieille société mélanésienne qui s'effrite chaque jour davantage.

L'évolution de l'indigène ne peut se faire que dans un cadre qui soit à sa portée, donc qui lui soit propre. Sa force de vivre et sa perennité ne peuvent être assurées que dans son milieu naturel, dans les cadres permanents ou changeants de sa pensée vivante, dans l'ensemble des conditions matérielles et historiques qui ont infléchi sa culture et ses mœurs et coutumes.

Or, le cadre de la vie sociale indigène : c'est la tribu, et le maintien de la cohésion du groupe tribal apparaît donc comme essentiel pour la sauvegarde de la société indigène.

Et les assises actuelles de cette société sont représentées d'une partepar le maintien des chefferies, d'autre part par la conservation des réserves.

Il paraît donc nécessaire de maintenir le régime traditionnel de dévolution des chefferies et d'élargir la personnalité de la tribu.

L'apparlenance permanente à la tribu d'origine, quelque soit le lieu de naissance ou de résidence pour l'indigène et ses descendants également constitue un moyen d'éviter la dislocation du groupe tribal et le déracinement de ses membres. Le captonnement des indigènes dans des réserves a évité aux indigènes un contact trop brusque avec les estets de la civilisation, il a permis à l'indigène dans une certaine mesure de vivre dans le cadre de sa société et de ses coutumes particulières et la société indigène, quoique atteinte, a pu se replier sur elle-même et prolonger son existence menacée peut-être assez longtemps pour s'adapter au nouvel ordre et subsister.

La conservation des réserves indigènes constituées en terres insaisissables, incessibles et inaliénables, reste actuellement encore la meilleur garantie institutionnelle que l'on puisse envisager pour la protection de la société indigène et la sécurité économique et sociale des autochtones.

Dans le mot patrimoine il y a le mot patrie, en conservant aux autochtones un patrimoine, on en fait des conservateurs de leur société et de la Société. On noue le lien qui les attache à une patrie.

# ACTES DE LA SOCIÉTÉ

### EDMOND CANÉ

A un an d'intervalle; la Société des Etudes Mélanésiennes vient d'être frappé à nouveau à sa tête, par la disparition de Monsieur Edmond Cané. Le 3 novembre 1947, la mort enlevait à notre Société, le regretté Nicolas Hagen, Président et armateur; c'est le 30 octobre 1948, que survenait à l'Ile Ouen le décès de Monsieur Edmond Cané, Président Honoraire de la Société.

Depuis la fondation de la Société des Etudes Mélanésien nes, le 20 juillet 1938, Edmond Cané, assurait la Présidence de notre Compagnie. Retiré à l'Île Ouen depuis quelques années, il avait demandé à être remplacé dans une tâche qu'il ne pouvait plus assumer activement en raison de son éloignement de Nouméa.

Il restait à la demande de l'Assemblée générale de la Société du 3 Mars 1947 Président Honoraire, tandis que Nicolas Hagen lui succédait alors dans la charge active.

Edmond Cané, ancien Président du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie, ancien Président de la Chambre de Commerce, ancien Directeur des Etablissements Guérault et Lemarinier, Chevalier de la Légion d'Honneur, est mort simplement, comme il avait vécu, et son inhumation a eu lieu, selon ses dernières volontés. sur la propriété qu'il avait créé à l'Île Ouen et où il accueillait avec sa bonté proverbiale tous ceux qui lui rendaient visite. Qui d'entre nous ne se souviendrait pas des week-end délicieux passés dans ce petit coin de l'Île Ouen si agréablement aménagé sous le signe de la plus généreuse et cordiale hospitalité?

Edmond Cané était né à Arcueil-Cachan le 15 juin 1876. Fils de terrien, il avait pu, grâce à une bourse poursuivre ses études. Brillant élève de l'Ecole Coloniale, Licencié en droit il avait opté à sa sortie de l'Ecole, pour la carrière Coloniale. Après avoir gravi tons les échelons de la hiérarchie — il assura pendant quelque temps les fonctions de Directeur p.i. de l'Administration Pénitentiaire — il prit sa retraite dès qu'il eut atteint ses vingt cinq années de service et se fixa définitivement en Nouvelle-Calédonie en 1925.

Sa culture étendue lui faisait un devoir de mettre à la disposition de la collectivité le fruit de son expérience et de ses connaissances. Il n'y manqua point. Tant au Tribunal mixte de Commerce qu'au sein des Assemblées qu'il eut l'honneur de présider, Edmond Cané se révéla légiste distingué et il sussit de se reporter aux registres des délibérations de la Chambre de Commerce et du Conseil général pour y trouver trace de ses interventions sur les sujets les plus divers.

Edmond Cané s'était intéressé très vivement à l'étude de la Société indigène; son état de santé, dans ses dernières années, ne lui a pas permis de parachever les travaux commencés, mais il laisse, sous forme de manuscrit, un vocabulaire et des notes grammaticales sur la langue de Maré. Le Numéro 3 du Bulletin des Etudes mélanésiennes contenait également une étude d'Edmond Cané sur "l'infiltration des Polynésiens dans les tles voisines de la Nouvelle-Calédonie".

Edmond Cané laissera parmi nous un souvenir inessacable. Nous n'oublierons pas son abord toujours aimable, son exquise courtoisie, son attitude empreinte de droiture, sa haute culture.

La Société des Etudes Mélanésiennes adresse à la mémoire de son ancien Président ses condoléances émues et l'expression des regrets profonds et de la sincère sympathie de tous es collègues et amis de notre compagnie.

### GEORGES BAUDOUX

Jeudi 7 Juillet 1949 ont eu lieu les obsèques de Monsieur Georges Baudoux décédé à l'âge de 80 aus.

En adressant au défunt l'ultime hommage de ses amis et de ses admirateurs, Monsieur Maurice Lenormand a magnifiquement campé une figure authentique de la vieille Calédonie dont les anciens gardent le bon souvenir et que les jeunes se doivent de connaître.

### Discours prononcé au cimetière par M. LENORMAND

C'est au nom de la Société des Etudes Mélanésiennes à laquelle il appartenait depuis sa fondation et dont il fut, de par son activité d'homme de lettre, un des membres éminents, que j'ai, l'honneur et le triste devoir d'adresser à notre collègue Georges Baudoux l'ultime hommage de ses amis et de ses admirateurs.

Déjà affecté tout récemment hélas! par la disparition de ses anciens présidents Nicolas Hagen et Edmoud Cané, notre Compagnie est à nouveau frappée en perdant en la personne de Georges Baudoux une des figures les plus marquantes de la Nouvelle-Calédonie, tant par sa carrière animée que par le talent littéraire qu'il manifesta.

Georges Baudoux était né à Paris en 1870. Il arriva en Nouvelle-Calédonie vers l'àge de cinq ans pour résider à l'Île des Pins où son père était surveillant militaire. Il avait débuté tout jeune comme typographe à la "France Australe" et c'est là que prit naissance et se développa dans l'atmosphère du journal, son goût pour l'art d'écrire. C'est là aussi qu'il commença son éducation intellectuelle.

Par la suite Georges Baudoux exerça toutes sortes d'activité, il devint tour à tour stockman, navigateur, pècheur, prospecteur, puis propriétaire de mines et il parvint alors à édifier une petite fortune, ouvrant successivement la mine Tamatave, puis la Mine Asie et plus tard Kataviti. C'est lui qui fut le véritable créateur du Centre de Koumac.

Il a passé presque toute sa vie dans le Nord de la Colonie, menant une existence très mouvementée, riche en péripéties et en aventurcs, au milieu des mineurs de l'époque. Il représente pour nous et pour tous ceux qui le connurent jadis par monts et par vaux, faisant à cheval des randonnées de plus de trente heures, à travers cols, vallées ou tribus une figure authentique de la vieille Calédonie de la période héroïque.

Georges Baudoux fut un self made man. Il réussit dans ses affaires, par lui même, au prix d'efforts acharnés et d'un mode de vie physiquement très pénible. Il fut également dans le domaine littéraire un homme qui se fit lui-même, un autodidacte. Sa culture, son art d'écrire, son style, tout ce qu'il a acquis, il ne l'a dû qu'à lui-même sans le concours de personne.

L'homme était doué d'une très forte personnalité et d'une haute intelligence. N'ayant presque pas été à l'école, son bagage intellectuel était très particulier et il tenait son savoir davantage de sa connaissance de la vie et des hommos, et de son merveilleux don d'observation que de la fréquentation des traités scientifiques et des auteurs classiques.

Il avait une notion des choses magnifique et ceux qui eurent souvent l'occasion de converser avec lui peuvent dire qu'il avait presque une prescience des événements.

Son caractère apparaissait comme très spécial. C'était un esprit parsois caustique, plein de verve, assez entier dans ses affirmations ou ses appréciations; observateur très sin, il savait juger les hommes et aimait à exercer sa verve par des formules à l'emporte-pièce ou des boutades expressives, parsois mordantes et teintées souvent d'un peu d'amertume. S'il avait son franc-parler pour exprimer son opinion, sur le tard, il se montra philosophe désabusé mais sans misanthropic. Son esprit extrêmement lucide lui avait sait comprendre la vie et les hom-

mes. Vivant modeste et tranquille, il n'a pas recherché la gloire littéraire malgré le succès de ses œuvres, il n'a pas voulu non plus se donner la peine de laisser à la postérité une production littéraire abondante dont cependant ses facilités de conteur et son aisance de style lui auraient permis de retirer une vaste renommée d'écrivain.

Victime de la ruine progressive de l'industrie minière de notre territoire, sa large aisance de jadis, fruit de son labeur, s'était amenuisée peu à peu. Depuis une dizaine d'années, il s'était retiré daus la haute vallée de la Houaïlou près de Nessakouya et c'est là qu'il continua à rédiger ses notes et ses contes jusqu'à ces derniers mois. Mais, sentant la maladie étreindre plus étroitement son organisme usé par les dures années, il revint à Nouméa, où un dernier assaut du mal devait le terrasser rapidement.

Georges Baudoux commença à écrire il y a de nombreuses années. Il débuta par des chansonnettes, comme la "Chanson du Mineur". Il s'essaya également dans des poèmes plus ou moins satiriques dont quelques uns écrits en un argot pittoresque.

Il écrivit ensuite de nombreux contes, dont un grand nombre reste encore inédits mais que tous ses lecteurs et admirateurs souhaitent voir un jour publier. Les Etudes Mélanésiennes, pour leur part, y apporteront tout leur concours.

Sa première œuvre destinée au public est le récit des aventures et mésaventures d'un métis que la vie poussa de Calédonie aux Nouvelles-Hébrides et au Queensland, c'est une histoire authenfique dont il désigne le héros sous le nom de Jean M'Baraï.

Puis il publie sous le pseudonyme de Thiosse, son premier recueil sur le folklore indigène. Imprimé à Nouméa. il est intitulé "Légendes noires des Chaînes". En 1928, il publie aux Editions Rieder en un volume de 280 pages sous le titre "Légendes canaques", le même ouvrage complété et augmenté. C'est le célébre sociologue Lévy Bruhl qui, dans un avant-propos élogieux le présente au public. Le mérite du livre lui vaut d'être décoré des palmes académiques.

Dans les numéros un et deux des Etudes Mélanésien nes, il publie deux beaux contes inédits de la vieille Calédonie . L'invasion sournoise " et " L'épouvante ".

Georges Baudoux a été un des premiers écrivains issus du terroir et inspiré du folklore local, que la Nouvelle-Calédonie a donné à la littérature française. Depuis lors ce pays a vu naître

d'autres vocations littéraires et peut s'énorgueillir d'avoir donné le jour à une suite d'écrivains et d'hommes de lettres des plus connus et renommés.

Mais ce qui à fait l'originalité de Georges Baudoux c'est qu'il a su le premier faire parler l'indigéne à travers notre langue en restetant sa mentalité primitive et sa pensée. Il a su, avec le scrupule de l'exactitude rendre vivants et naturels ses personnages issus d'un passé millénaire et inscrutable "A vrai dire, comme l'a écrit Levy Bruhl, Monsieur Georges Baudoux n'écrit pas de romans. L'image qu'il apporte des Canaques néocalédoniens n'est pas gâtée par des retouches d'intention littéraire. Il les campe devant nous, pris sur le vis, tels qu'il les a vus, sans les saire ni plus ni moins compliqués qu'ils ne sont ". Et c'est là tout le mérite de son œuvre joint à un art de conteur qui sut chez lui un véritable don.

Il fut profondément touché, un jour à la Tontouta, en rencontrant deux indigènes qui le remercièrent d'avoir écrit sur eux un livre où il se reconnaissait si bien.

Ses idées, pour ses légendes et ses contes, il les a tirées des récits des indigènes, en se documentant auprès d'eux au cours de ses tournées de prospection. Le soir, sous les sapins, aux lueurs d'un feu, il faisait raconter à ses porteurs canaques les vieilles histoires du pays.

Cans ses livres, c'est sa vie et des anecdotes vécues que Georges Baudoux raconte. Sa vie qui fut un véritable roman, le roman passionnant et à nul autre comparable d'un homme qui sans avoir reçu d'instruction, devint par la force de son caractère et par son travail, un créateur d'entreprises, un grand propriétaire minier et finalement un grand écrivain.

Georges Baudoux n'a pas eu besoin de la quantité pour être classé dans la littérature ; les quelques œuvres qu'il a publiées, grâce au talent de conteur, à l'originalité vigoureuse du style dépouillé dont il les a parées lui ont acquis d'emblée la notoriété.

Georges Baudoux a apporté à ce pays non seulement une large participation à sa prospérité économique mais encore il a contribué à faire connaître et aimer par ses écrits la Nouvelle-Calédonie.

Je m'incline avec respect et émotion face à sa dépouille mortelle et devant leur douleur, je prie, ses enfants et sa famille, au nom de la Société des Etudes Mélanésiennes, au nom de ses amis et de ses lecteurs et en mon nom personnel de hien vouloir agréer, l'expression de mes très sincères condoléances et de mes plus vifs regrets,

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 1948

Le vendredi 5 mars 1948, les Membres de la Société des Etudes Mélanésiennes se sont rénnis en Assemblée Générale; à 20 heures, dans la Salle de la Bibliothèque Bernheim en vue de procéder au pourvoi de charges vacantes au sein du Comité actif et à l'Admission de nouveaux membres.

### Etaient présents :

MM. Bugnicourt, Cohic, Dadant, Numa Daly, Goupillot, Leenhardt, Lenormand, Oriol, Routhier, H. Schmidt.

### S'étaient fait excusés :

M. Arnould, Mme Babin, M. Bastian, R. P. Bussy, Pasteur Brabant, M. Laville, F. Legras, Lacheray, Mariotti, Dr. Tivollier.

Le quart des Membres actifs domiciliés à Nouméa étant présents, le quorum est atteint. L'Assemblée Générale délibère donc valablement.

Monsieur Leenhardt, Directeur de l'Institut Français d'Océanie et Conseiller technique de la Société, assume la présidence de l'Assemblée.

- Monsieur T. Oriol. Secrétaire Général de la Société donne le compte rendu d'activité de la Société et présente avec commentaires le Bulletin N° 3 qui vient de paraître.

Il est procédé ensuite à l'admission de nouveaux membres: Dr. Boubé, MM. Boyer Instituteur; Bugnicourt, Sous-Directeur de l'Institut Français d'Océanie; Cohic, Ento-mologiste à l'I.F.O., Dadant, phytopathologiste à l'I.F.O., Jean Hagen, armateur, Dr. Ragusin, Directeur de l'Institut Gaston Bourret.

Les charges du Comité actif devenues vacantes pendant l'année, sont alors pourvues des titulaires suivants, élus à l'unanimité.

Au poste de Président, en remplacement de Mr. Nicolas Hagen, décédé: Dr. Tivollier; au poste de Vice-Président en remplacement de Mr. Mariotti, démissionnaire: Mr. Numa Daly; au poste de Trésorier-Adjoint en remplacement de Mr. Laville, absent temporairement: M. H. Schmidt. Aux postes d'assesseurs en remplacement de MM. Julien Bernier, Dr. Languyon, Numa Daly, Dr. Tivollier: Mme Babin, MM. J. Barrau, Boyer, Goupillot, Guiart, Jean Hagen, Jean Mariotti, Dr. Ragusin.

Plusieurs questions sont alors examinées : diffusion du Bulletin, abonnements et cotisations, préparation du prochain numéro. Depuis la reprise du local précédemment mis à notre disposition par le Conseil Général, la Société n'a plus de domicile fixe : les archives et les livres sont chez les secrétaires.

L'établissement d'une liste à proposer au Gouverneur comprenant les sites historiques, les sites folkloriques ou ethnographiques remarquables et les sites naturels et touristiques à protéger est examiné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ' DU COMITE ACTIF DU 3'JANVIER 1949

Le Comité actif de la Société des Etudes Mélanésiennes s'est réunie le 3 Janvier 1949 à 20 heures au domicile de Mr. Lenormand, sur convocation régulière.

La séance étant ouverte, le comité actif décide de confier de nouveau à Monsieur Laville, Trésorier de la Société, les pouvoirs temporairement confiès à Monsieur Henri Schmidt, pendant l'absence de Monsieur Laville.

Monsieur Henri Schmidt veut bien accepter, à la demande du Comité actif, d'aider à la tâche de Monsieur Laville, en qualité de Trésorier-Adjoint.

Après un court rapport sur l'activité de la Sociélé et la situation du Bulletin Monsieur Lenormand donne lecture de la communication qu'il se propose de présenter à titre personnel au 7ème Congrès des Sciences du Pacifique qui se tiendra à Auckland en Février 1949.

Un échange de vue a lieu entre les Membres présents sur différents points de cette communication.

Mr. Schmidt sait remarquer que les mesures d'ordre sauitaire pour aider au relèvement de la démographie indigène nécessitent de grosses dépenses. Il semble que si les indigènes sont appelés à jouir d'une plus grande aisance économique en devenant producteurs, ils devront contribuer au sinancement des œuvres médico-sociales entreprises en leur saveur.

MM. Routhier et Oriol posent la question de savoir si le sex-ratio est un phénomène résultant d'un état social donné ou un caractère anthropologique propre à une race. Pour la Nouvelle Calédonie il serait intéressant de faire le rapprochement entre l'étude du sex-ratio et la répartition des groupes sanguins.

En ce qui concerne la culture et l'enseignement, la discussion se concentre autour du problème de l'école indigène. Mr. Schmidt qui a eu, comme professeur au Collège, à enseigner des indigènes fait remarquer que ceux-ci atteignent très rapidement pour le niveau des études, un certain plafond. Il estime que l'enseignement dispensé actuel suffit aux besoins des indigènes.

Mr. Oriol, professeur de philosophie, fait observer que les appréciations portées sur les aptitudes intellectuelles des Néo-calédoniens, reposent sur un jugement relatif : c'est l'aptitude des indigènes à saisir les phénomènes culturels et les concepts de la pensée occidentale qui sert de critère à la mesure de leur intelligence, mais le problème pourrait être posé inversement.

Mr. Routhier, Chef de la mission géologique dit que l'étude anthropologique des néo calédoniens, et notamment l'étude craniomètrique a conduit l'anthropologiste suisse Fritz Sarasin à la conclusion suivante : "Australiens et néo-calédoniens sont restés corporellement plus primitifs que les homo sapiens fossiles les plus anciens découverts sur le sol européen"; Sarasin écrit encore : " nous avons été conduit à la création d'un groupe humain austromélanésien, qui doit être considéré comme le plus primitif des formes actuellement vivantes ". Mr. Routhier n'a pas l'intention d'aborder un débat trop vaste et où interférent trop souvent, et douloureusement les données brutales de l'observation anthropologique... et des aftitudes philosophiques. Il rappelle seulement qu'il semble y avoir quelque relation entre le degré d' 'évolution " psychique et le degré d'évolution anatomique et, s'il en est ainsi, on ne peut prétendre à faire acquérir rapidement à un indigène qui, il y a un siècle, en était au stade lithique, les connaissances des blancs. Peut-être peut-on accélérer cette évolution mais on est sans doute en droit de penser que cette évolution ne saurait rester que lente.

On comprend des lors que l'activité intellectuelle du canaque, s'il en est ainsi, ne peut procéder que très lentement

dans l'acquisition des connaissances des civilisés et ceci viendrait à l'appui des remarques de Mr. Schmidt.

Cependant plusieurs membres pensent qu'il y a lieu de modifier l'enseignement des indigènes afin de trouver parmi eux davantage d'auxiliaires capables de rendre des services dans certains domaines d'activités. L'Indigène semble quasi-réfractaire à tout ce qui touche aux mathématiques. Mais il apparaît assez doué dans d'autres secteurs intellectuels: l'éloquence — Mr. Le Pasteur Brabant souligne les dispositions de nombre de pasteurs indigènes — l'art de conter, la sculpture, l'ornementation, la médecine; il faut citer aussi ses techniqués pour l'agriculture et la pêche.

L'école indigène devrait donc dispenser un enseignement à la portée de l'intelligence propre au mélanésien et adapté à ses capacités et à l'utilisation de ses aptitudes pour certaines techniques. Cela permettrait de recevoir de lui une contribution plus intéressante à l'effort de la colonisation et de rendre progressif son contact avec la culture occidentale et la civilisation.

# CHRONIQUES

### VISITE AUX ILES BANKS

par Maurice H. LENORMAND

Directement dans le Nord des Nouvelles-Hébrides et à une assez faible distance de celles-ci apparaît à l'horizon un groupe d'îles volcaniques ; ce sont les lles Banks. Elles forment avec les lles Torrès un prolongement de l'Archipel des Nouvelles-Hébrides auxquelles elles sont rattachées administrativement tandis que les Santa-Cruz dépendent aujourd'hui de l'Administration britannique des Salomons du Sud.

En excluant les petits ilôts, le groupe des Banks comprend neuf tles: Santa-Maria (Lakona ou Gaua). Vanua-Lava, Norbarbar (Ureparapara), Mota-Lava (Saddle Island ou Valua), Mota (ou Sugar loaf Island), Mere lava (le Pic de l'Etoile), Merig, Vatganai (Vatu Rhandi) et Rowa (Reef Island). L'ensemble représente une superficie de 926 Kilomètres carrés et possède une population d'environ 4.000 habitants.

Le premier navigateur qui aperçut les lles Banks sut sans doute Quiros, lorsqu'il découvrit Espiritu-Santo. Mais le mérite de leur découverte appartient au Capitaine Bligh lors de son mémorable voyage de Toosoa (aux Iles Tonga) jusqu'à Timor, à bord de la chaloupe de la Bounty, après la révolte de l'équipage.

Voici d'après sa relation de voyage le récit de sa découverte des Iles Banks le Jeudi 14 Mai 1789.

"A six heures du matin on vit terre : elle s'étendait depuis le Sud-Ouest-Quart-Sud, à la distance d'environ huit

lieues, jusqu'au Nord-Ouest-Quart-Ouest demi Ouest: on reconnut bientôt qu'elle était formée par quatre îles, toutes très élevées et très remarquables. A midi on en vit une autre, qui n'était qu'un rocher, au Nord-Ouest demi-Nord, distante de quatre lieues, et une sixième à l'Ouest, à huit lieues.

"Le vendredi 15 Mai, à quatre heures après midi, l'île était dépassée. A une heure du matin on en vit une autre à l'Ouest-Nord-Ouest, distante de cinq lieues, et on la perdit de vue à huit heures du matin.

"Toutes ces tles sont situées entre les 13° et 14°10' de latitude Sud et leur longitude s'étend, selon l'estime de 15°51' à 17°6' Ouest de Toofoa (Après avoir corrigé à la fin de son voyage sa route éstimée, Bligh a placé ces tles entre 164°58' et 166°15') La plus grande avait environ vingt lieues de circuit et les autres seulement cinq ou six. La plus à l'Est de ces tles est la plus petite et la plus reconnaissable par une montague en pain de sucre ".

Les Banks n'avaient été aperçues auparavant ni par Bougainville ni par Cook. C'est Dumont d'Urville qui les retrouva en 1838.

Il ne faut qu'une douzaine d'heures en quittant Santo, pour atteindre le groupe des lles Banks. Après avoir doublé par babord l'lle de Santa-Maria, le "Vanua-Lava", le coquet et confortable bateau à moteur de la C.C.I.B nous amena directement en vue de Mota.

Mota se trouve à environ 4 milles dans l'Est-Nord-Est de Niwula par 13°5' de latitude Sud et 167°37' de longitude Est.

C'est un ilôt volcanique dont le centre est constitué par un pic conique haut de 411 mètres épaulé par une croupe de quelques 180 mètres de hauteur qui se profilent dans la direction Ouest. Vue par le Sud, la silhouette de la montagne rappelle vaguement une bête accroupie.

Ce cône volcanique, est encastré dans une ceinture madréporique très surelevée qui borde l'île pour former un plateau circulaire large d'environ 800 mètres et sur lequel se trouve les villages et les cultures,

L'extrémité de ce plateau vers la mer est constitué par par une falaise à pic de cinquante mètres de haut. Au pied de la falaise, un étroit récif frangeant de bordure d'une vingtaine de mètre de large, forme un nouveau plateau circulaire qui ne découvre en partie qu'à marée basse.



PERCHÉS SUR LES PENTES VOLCANIQUES DU PIC L'ETOILE, LES VILLAGES DE MÉRÉ-LAVA DOMINENT LA MER... (Hes Banks)



UN TAILLEUR DE PIROGUES A MÉRÉ-LAVA

Ce récif cotier rend l'accès difficile. Il n'y a pas de mouillage et le débarquement est partout malaisé. Nous mouillâmes sous le vent, à une demi-encablure du rivage, dans une petite indentation de la côte Nord-Ouest, près de l'ancienne mission.

Le Pic central dont nous n'eûmes pas le temps de faire l'ascension, présente, au dire des indigènes, une cheminée dont on n'atteint pas le fond. La légende veut que le feu qui sortit de là jadis, ne trouvant pas d'eau pour se mélanger à lui, se retira pour aller surgir à Vanua-Lava, la Grande-tle volcanique des Banks.

L'Ile de Mota, malgré son exigüité mérite la première place dans l'histoire des Banks. En 1857 l'Evêque Selwyn quittant Port-Patteson sur l'île de Vanua-Lava, atteignit Mota à sept milles de là et y fut acceuillit par deux indigènes dont l'un, Georges Sarawia, fut le premier converti. Celui-ci baptisé en 1863, fut ordonné prêtre en 1873, après avoir fait un séjour en Nouvelle-Zélande et un stage à l'Ecole qui avait était établie à Lifou aux lles Loyalty. Dans les années suivantes la totalité de l'Île se convertit et Mota devint le siège de la Church of England aux Iles Banks.

Mota est devenue célèbre par les travaux linguistiques et ethnologiques des Missionnaires qui y sont passés.

La langue de Mota particulièrement riche et expressive fut choisie comme langue véhiculaire pour le groupe d'Îles. Et le Mota est encore actuellement parlé ou compris non seulement dans toutes les îles Banks, mais aussi aux Torrès et dans le Nord d'Aoba où la nouvelle Ecole centrale des missions anglicanes l'utilise comme langue scolaire.

Von Gabelentz dans son ouvrage "Die Mélanesische Sprachen" 1873, publia quelques mots de Mota (p. 124) Goodenough en 1875 réunit un vocabulaire. Codrington publia en 1877 un "Sketch of Mota Grammar". Son travail sur les langues Mélanésiennes de 1885 contient des grammaires et des vocabulaires de douze dialectes du groupe des Banks. En 1893, Sydney H. Ray publia un vocabulaire Mota plus important. Enfin le Rev. R. H. Codrington et J. Palmer publièrent à Londres en 1896 "A Dictionary of the Language of Mota".

La traduction de l'Evangile de Saint Luc en 1864 fut suivie de celle des Actes des Apôtres en 1876 et de nombreux livres d'école et de prière traduits par Patteson, Pritt, Çodrington et Palmer. Ce travail fut poursuivi et il existe maintenant toute une littérature en Mota, comprenant notamment la Bible complète, des commentaires des écritures, des livres pour l'étude de l'anglais et un catéchisme : " O moegene ade Jesus Christ". Il a même existé un Journal, aujourd'hui, disparu, paraissant deux fois par an depuis 1896 et intitulé " O Sala Ususur". La plupart des indigènes savent écrire et il existe un grand nombre de légendes et d'histoires en manuscrits dont quelques unes ont été traduites par Godrington

Les dialectes des Banks peuvent être répartis en trois groupes dont le Mota, le Pak et le Lakona peuvent être pris pour types. L'influence du Mota apparaît dans les dialectes du Sud, de l'Ouest et du Nord, mais avec des tendances à l'abréviation et des variations de prononciation.

Dans le groupe des Banks comme partout ailleurs en Mélanésie on trouve une grande diversité dans le vocabulaire et le vocabulaire commun aux divers dialectes est surtout constitué par les mots que le mélanésien a de commun avec le malayopolynésien; ex: Mota: Vavine = femme (Poly - fafine). Lau = mer (Indonésien - laut). Takut = avoir peur (Indo-takut) Vanua = terre (Poly - fenua). Ima = maison (Indo - umah). Manu = oiseau (Poly - manu).

L'île de Mota qui comptait 400 habitants à l'époque des Missions anglicanes, compte aujourd'hui 230 habitants (1948). La population qui avait beaucoup décru est maintenant de nouveau, en période d'accroissement.

L'Ile possède un Grand-Chef (mana) qui est actuellement Joseph Paupang; l'ensemble de la population est repartie en 7 villages ou stations, ayant chacun un petit-chef à leur tête. Ces stations soot de nouveaux villages rebâtis à l'époque des Missions: ils se nomment: San Andro, San Mateu, San Luk, San Paul, San Pitar, San John et San Parnapas. Les noms des anciens villages ont disparus, sauf celui du chef: San Andro don! le nom ancien était Koimarama, et de quatre autres tribus: Veverau, Tasmate, Maligo et Luzai; chaque station groupe de 3 à 10 cases et possède un temple assez coquet.

Les Mota sont très clairs de peau et différent sensiblement des néo-bébridais. Ils disent venir des lles Salomons. Les Mota paraissent généralement sains, ils ont peu de maladies; avec les merlav et les motlav, ils fournissent les plus importants contingents de main-d'œuvre indigène aux plantations de Santo.

Lors de notre passage à Mota, nos simes le tour de l'Île, à pied, par un excellent sentier circulaire, très large, qui

réunit entre eux les dissérents villages de l'Île situés sur la couronne madréporique entourant le pic central. Ce parcours ne dura que deux heures. Il est d'une dizaine de kilomètres. Mota n'est qu'une toute petite île, puisque son diamètre n'a que trois kilomètres.

Ce sentier circulaire chemine sans cesse en sous bois. Partout ce n'est que forêt à la végétation luxuriante : tangura ou palmiers-ivoire, cocotiers, arbres à pain, bambous, banians et lianes de toutes grosseurs, lataniers aux larges feuilles dont les femmes se servent comme parapluie lorsqu'il pleut.

Des fleurs sauvages de toutes couleurs, surtout des buissons d'hibiscus, parsèment la forêt de notes chatoyantes. Ca et là, des clairières sont aménagées en jardins. De temps à autre, le sentier descend brusquement dans une dénivellation semblable à un lit de torrent et profonde de 15 à 20 mètres; au fond de celle-ci, lorsque les pluies sont abondantes, un creek se met à couler pendant quelques heures.

Par endroit le sentier, dont le tracé suit le milieu du plateau, se rapproche de la falaise et soudain, à travers la verdure, on débouche au bord d'un à-pic de près de cinquante mètres tout à fait impressionnant; un magnifique coup d'œil s'offre alors à la vue, sur le récif frangeant en contre-bas qui, de cette hauteur, fait miroiter des gerbes d'écume dans les multiples dentelures du corail entamé par le ressac qui bat sans cesse. La côte si peu abordable par temps calme est tout à fait inaccessible par gros temps.

Une particularité à signaler à Mota est l'apparition le long du récif d'une sorte de ver marin appelé "Un" par les indigènes, ver d'un pied de long et tout blanc qui se brise souvent dans la main lorsqu'on le prend. Il apparatt deux ou trois fois seulement dans l'année et ses visites peuvent être calculées avec une grande exactitude; il vient à une certaine phase de la lune et de nuit, et durant les mois d'Octobre ou Novembre. Les indigènes le ramasse alors et en font un plat apprécié qui rappelle une soupe de coquillages au vermicelle.

Le mouillage n'étant pas sûr à Mota, "Le Vanua-Lava" leva l'ancre au soir et nous allames passer la nuit à Vanua-Lava au mouillage de Port-Patteson, au fond de la baie Sud, celle de Sola, à l'abri du vent et de la houle.

(à suivre)

## LE VIIEME CONGRES SCIENTIFIQUE DU PACIFIQUE

C'est en Nouvelle-Zélande que le VIIème Congrès Scientifique du Pacifique organisé par la Royal Society of New-Zealand a tenu ses assises, du 2 au 22 février, successivement à Auckland et à Christchurch.

Les travaux du Congrès étaient répartis en plusieurs sections : Géologie et Géophysique, Météorologie, Océanographie, Zoologie, Botanique, Ressources du sol, Sylviculture et Agriculture, Anthropologie, Hygiène publique et Nutrition, Sciences sociales.

Plus de 150 Congressistes représentant la plupart des pays du Pacifique participèrent aux divers travaux. La délégation Française était composée de la façon suivante:

Professeur Jacob, de l'Université de Paris, Président de l'Académie des Sciences, géologue, Professeur Heim, du Museum d'histoire naturelle, membre de l'Institut, Mr. le recteur Bayen, de l'Université française de l'Indochine, physicien, Mr. Seresne, directeur-adjoint de l'Institut Océanographique de Nhatrang (Indochine), le Docteur Genin et Mr. Jacquier, pharmacien (Tahiti), Mr. J. Barrau, Chef du Service de l'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, Mr. F. Bugnicourt, Directeur de l'Institut Français d'Océanie.

En outre, Mr. Routhier, Chef de la Mission Géologique en Nouvelle-Calédonie, délégué par la Société géologique de France participa aux travaux du congrès ; assistait également au Congrès Mr. B. Catala.

Parmi les membres du Congrès, on notait la présence du Docteur Massal, professeur agrégé à l'Ecole militaire de médecine de Marseille, membre de la Commission du Pacifique Sud et Mr. Leloup, ancien Directeur général des Eaux et Forêts, directeur du Service Forestier de la F.A.O.

Des excursions organisées par le Comité du Congrès permirent aux congressistes de visiter les régions les plus pittoresques de la Nouvelle-Zélande : Rotorua, Lacs Taupo et Waikaremoana, parcs nationaux de Tongariro et du Mont Egmont dans l'Île du Nord, Plaine de Canterbury et Mout Cook, Lac de l'Otago, Dunedin, Ly Helton, Wellington, glaciers Fox et Franz Joseph dans l'Île du Sud.

La Section d'Antropologie présidée par le Professeur Dr. H. D. Skinner et la section des Sciences sociales présidée par le Professeur I. L. G. Sutherland traita des sujets, suivants : Administration et bien-être, y compris les changements contemporains de culture chez les populations autochtones du Pacifique, évolution de l'économie agricole dans les tles du Pacifique, groupes sánguins, études anthropologiques en Micronésie, développement des peuples et des cultures y compris les problèmes d'Indonésie, programme de recherches anthropologiques dans le Pacifique, position et problèmes des populations de sangmélé dans le Pacifique, problèmes démographiques, économie ressources de la zone du Pacifique. éducation et moyens de communications chez les pauples indigènes du Pacifique.

Les six précédents Congrès s'étaient tenus successivement à Hawaii (1920), Melbourne (1923), Tokyo (1926), Batavia (1929), Vancouver (1933) et San Francisco (1939).

Le prochain Congrès Scientifique du Pacifique se tiendra, vraisemblablement, à Manille.

## LA SOCIETE DES ILES DU PACIFIQUE

Dans sa réunion de Janvier 1949 à History House, Sydney, la "Pacific Islands Society" a entendu une conférence du Colonel A. Coulon, Principal de l'Ecole Australienue d'Administration dans le Pacifique, sur le fonctionnement et l'objet de cette institution.

A la réunion du 23 Février, Mr. G. Hermon Slade traita "du film en couleur comme compagnon de voyage" et projeta des vues en couleur de Norfolk et de l'Australie.

Dans la séance du 23 Mars, Mr. F. D. Mc Carthy Curateur d'Anthropologie au Museum d'Australie, fit un très intéressant exposé, avec projections, sur la récente expédition scientifique américano-australienne à la Terre d'Arnhem.

## COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

Depuis le 5 Mars 1949, la Commission du Pacifique Sud est installée dans son nouveau quartier-général à Nouméa, dans l'ancien Pentagone du quartier-général des forces américaines du Pacifique.

La délégation permanente de la Commission comprend actuellement : Mr. Forsyth, Secrétaire Général de la Commission (Australie), le Brigadier-Général L. Hunt, Secrétaire-Général adjoint (Nouvelle-Zélande), les quatre Membres permanents du Conseil de Recherche : Dr. L. G. M. Baas Becking, Vice-Président du Conseil de Recherche (Hollande), Dr. E. Masssal. Chargé de la Santé (France), Dr. H. G. Macmillan Chargé de l'Economie (U.S.A.) et Mr. H. E. Maude Secrétaire-Général du Conseil de Recherche et chargé des questions sociales (Grande-Bretagne).

Du 7 au 17 Mai, et pour la première fois à Nouméa, la Commission du Pacifique Sud réunissait l'ensemble des représentants des pays adhérents pour sa troisième session. Un grand nombre de résolutions ont été prises et un programme de travaux et de recherches sera mis en application dès cette année.

## ROBERT DEAN FRIESBIE

Auleur Océanien.

Après une brève maladie est décédé le 19 Novembre 1948, à l'hôpital de Rarotonga, l'écrivain américain Robert Dean Friesbie.

Arrivé à Tahiti après la première guerre mondiale, R. D. Friesbie partit en 1924 s'installer comme "trader" à Puka-Puka, dans les Iles Cook, où il épousa une polynésienne: Ngatokorua Vahine, qui malheureusement devait mourir de tuberculose quelques années après.

R. D. Friesbie a écrit un conte sur Tahiti, mais la plupart de ses ouvrages out pour sujet les Iles Cook et sa vie de "trader" à Puka-Puka: "Mr. Moonlight's Island", "Book of Puka-Puka, etc...

Mais son meilleur livre et le plus populaire fut sans doute "Island of Desire". publié pendant la guerre et dans lequel il raconte l'histoire de sa femme et ensuite les aventures de la famille Friesbie elle même, abandonnée sur l'Ile Souvaross.

Il a publié également un autre récit intitulé "Amaru". Son prochain livre : "Dawn Sails North" devait être publié à New-York en Janvier.

R. D. Friesbie — Ropati pour ses amis, -- prendra rang parmi les meilleurs conteurs des Mers du Sud avec les Herman Melville, les Frederick O'Brien, les Robert Keable, les R. L. Stevenson, tous prestigieux évocateurs des "Ombres blanches" et des "Iles de Paradis" des temps passés.

## LE "MARCHING RULE" AUX ILES SALOMONS

Les activités du mouvement "Marching Rule" aux lles Salomons persistent malgré les efforts de l'administration britannique. Ce mouvement né sous sa forme actuelle, de la guerre et de l'occupation, paraît néanmoins une manifestation particulière du vieux mythe du "Cargo Cult".

Dans une partie de Malaïta le "Marching Rule". continue à défier l'administration. Ailleurs, dans le Nord de Malaïla en particulier, la tactique actuellement a changé. La résistance passive est la dernière méthode d'opposition lancée par les leaders du mouvement. Bien que le mot d'ordre "un pour tous et tous pour un", leur fasse prétendre qu'il n'y a pas de chefs.

Les adeptes du mouvement croient à la venue de navires apportant gratuitement des marchandises "cargo" à ceux qui vont là où le "Marching Rule" leur conseille de vivre.

Comme l'importation des articles de commerce augmente sans cesse, les égarés pourraient se rendre compte cependant que les marchandises ont été faites par les ouvriers d'autres pays et qu'elles parviennent en échanges des exportations des productions salomonaises.

## LE "CARGO CULT" A BOUGAINVILLE

Le vieux "Cargo Cult" a été ressuscité à nouveau à Buka et à Bougainville par de fervents artisans que n'ont pas convaincus les paroles amicales et paternelles des officiers de district. Maintenant les grands prêtres du Culte observent davantage de précautions dans leur activités, et quand il est nécéssaire, ils agissent clandestinement.

Les Missions, qui sont tout près de l'indigène, sont essrayées des conséquences perturbatrices de ce culte sur la population autochtone, sur sa vie habituelle et son moral et sur

leur tendance à attendre que les choses se retournent par l'arrivée du "cargo" désiré — ce qui tue tout désir de travailler.

Un indigène à récemment constitué une Banque Centrale à Buka et a invité les crédules insulaires à verser leur dépôt et à le voir crottre miraculeusement. Il rallia complètement un grand nombre de personnages, et parmi enx la plupart des notables de la région.

Un autre Luluai, Ancien réputé et respecté d'un des plus grands villages de Buka — après consultation de l'initié — a développé l'idée que pour de nombreuses années on avait manqué d'un bon revenu en omettant de demander un péage à chaque navire qui passait entre son île et Buka, bien qu'il ne fut pas aussi sur que ce règlement s'appliqua aux petits bateaux et aux pirogues.

Les membres du "Cargo Cult" ont tenu des assises à Buka en 1932 et 1939 et dans certaines parties du Nord de Bougainville. Cependant en 1932, ils eurent un coup malheureux en ayant affaire à Ken Mc Mullen au passage de Buka. Celui-ci prit envers eux de promptes et efficaces mesures.

Toutes leurs activités, au dire des observateurs locaux, ont un arrière goût anti-européen. Elles sont malfaisantes et perturbatrices et peuvent aboutir à quelque chose de pire: En 1932 et 1935 leur doctrine avançait qu'ils seraient débarassés des blancs soit par la persuasion, soit par la force. Actuellement, il est question de savoir s'il y a encore des armes à feu Japonaises dans cette région. C'est très possible et on doit se rappeler que depuis la dernière manifestation du "Cargo Cult" en 1939, un bon nombre d'indigènes ont appris à se servir des armes pour combattre soit avec les Alliés, soit contre eux. Mais en matière de "Cargo", tous ces anciens amis et ennemis sont frères dans une cause commune et ils tiennent que l'Homme Blanc reçoit des biens qui leur appartiennent réellement.

De plus, le prestige du Blanc a été nettement rabaissé ces dernières années pour diverses causes. Le récent meurtre de Mr. Alf. Robinson et de ses huit escorteurs indigènes en Nouvelle-Bretagne, sans mentionner le meurtre des indigènes de la Haute-Markham par d'autres indigènes armés de fusils japonais, doit être un avertissement.

# COMPTE-RENDUS

Maurice LEENHARDT : Arts de l'Océanie. - Arts du Monde

Les Editions du Chêne. Paris, 1947, 150 pp. 120 fig. 10 cartes

Le Musée de l'Homme à Paris est riche de matériaux en provenance du Pacifique. Ce sont les plus belles pièces du Département de l'Océanie, dont il est chargé, que Monsieur Leenhardt nous présente, par un texte dense malgré l'élégance de sa langue.

On se souvient qu'à l'époque l'art Océanien attira les esthètes d'après l'autre guerre; les sculptures mélanésiennes voisinaient dans les expositions avec les œuvres surréalistes. Au cours de cette guerre Monsieur Leenhardt a confronté son expérience de la mentalité indigène, avec des œuvres isolées d'un contexte souvent disparu. Aussi ce livre n'est pas seulement présentation de ce que l'on pourrait appeler les diverses structures esthétiques de l'Océanie; il est recherche de leurs composantes générales et pénétration des phénomènes humains sousjacents.

Au même titre que d'autres, les faits esthétiques peuvent aider à donner la mesure de l'évolution.

En Australie, absence de ronde-bosse; merveilleuses santaisies des statuettes de Nouvelle-Guinée; cette opposition correspond à deux modalités dissérentes de la pensée humaine. L'homme à perçu deux puis trois dimensions; l'appréhension du relief, ou mieux de la "prosondeur" ne se répercute pas seulement dans le champ esthétique et ses traductions plasti ques, mais elle correspond à une évolution dans la pensée, L'apparition du masque en Calédonie va de pair avec une mythologie nouvelle, encore étrangère au système existant. Le mythe change de forme en même temps que le bois s'incurve. A reprendre l'opposition Australie-Nouvelle-Guinée, on verrait que le mythe australien ne manie que des sormes simples,

exemptes d'arabesques, alors que les bords du Sepik] révèlent un véritable fouillis mythologique, produit d'une société dynamique toujours touchée par de nouvelles-migrations. A un autre pôle la théologie polynésienne proscrit parfois la figure humaine; manifestement l'art maori recouvre une société qui n'a pas trouvé de moyens d'expression plastiques pour une mythologie au dessin presque géométrique.

Mais ce sont là considérations trop sèches. Monsieur Leenhardt cherche plus à nous faire éprouver qu'à nous expliquer. Tout au long de son livre on sent une "ferveur"; le texte manifeste la crainte du "geste maladroit", de l'interprètation trop intellectuelle qui fausse la réalité. L'art océanien est une plénitude, qui se voudrait à l'image de la vie. Il est language et non recherche. Ce petit livre n'est pas un exposé dogmatique de ce message, mais une introduction aux recherches auxquelles nous sommes conviés. Bien des choses viendront à se préciser, permettant de nouvelles mises au point; mais celle que nous donne Monsieur Leenhardt restera un ferment pour toute réflexion nouvelle.

J. GUIART.

Kristin OPPENHEIM: Die Primeren Textilen Techniken der Neu-Kaledonier und Loyalty Insulaner - E. J. Brill. Leiden 1942.

216 pp., 103 fig., 2 cartes

On sait la richesse des collections néo-calédoniennes rapportées au Musée de Bâle par le regretté Sarazin. De longues années après son retour, les vanneries font l'objet d'une étude minutieuse. Le titre de l'ouvrage est quelque peu trompeur. En esse toute la première partie est consacrée à une introduction générale sur le tissage et la vannerie primitive; il s'agit là plus d'un inventaire descriptif très complet de toutes les formes existantes, que d'une discussion de technologie théorique. Il y a là l'écueil propre à toutes les études d'un fait donné qui ne le replacent pas à tout moment dans son cadre humain. On peut faire des tableaux de parentés strictement techniques par la comparaison des formes, mais on y aura oublié l'ouvrier. C'est-à-dire qu'ainsi on ne peut avoir de vue valable sur l'évolution même de la technologie, celle-ci relevant autant du social que de la matière.

Il est précieux de posséder aujourd'hui une analyse des techniques de tissage, tressage et vannerie de la Nouvelle-Calédonie. Exception faite des tissus (enveloppes de monnaies), on peut encore retrouver toutes les formes décrites par Kristin Oppenheim, d'après des matériaux récoltés au début du siècle. Il semble que la collection de Sarazin n'ait pas été suffisamment exhaustive, car l'auteur ne peut donner de répartition géographique générale des formes ou des techniques ; d'ailleurs il s'intéresse peu aux formes. Son propos est plutôt la description systématique, parallèle en celà aux efforts de sir Peter Buck au Bishop Museum. Cet effort de rigueur qui se fait jour en différents points est bien caractéristique d'une évolution actuelle de la recherche ethnographique. Mais elle a malheureusement ten-

dance à se suffire à elle-même. Et sans vouloir encourager aux généralisations hâtives, on aurait aimé que l'auteur tire tout le profit possible de son sujet, du moins en ce qui concerne la Calédonie et les Loyalty.

Comme habituellement les publications des "Internationales Archiv für Ethnographie" la présentation est impeccable, malgré les difficultés dues à la guerre — le Copyright est de 1942 — avec de très nombreuses illustrations, abondamment légendées — Il faut être reconnaissant au Musée de Bâle de cet effort de recherche qui se poursuit sur la Calédonie. Espérons que de nouveaux travaux nourris, passeront en revue d'autres sections des collections du regretté Sarazin.

J. G.

## J. G. FURNAS: Anatomy of Paradise - Wallis Sloane Associates Inc. New-York 1949.

Le livre des livres sur les Iles du Pacifique vient de parattre chez William Sloane Associates. C'est un gros volume de plus de 500 pages, largement illustré et qui forme un véritable digeste de tout ce qui concerne le Pacifique et ses habitants : origine, histoire, organisation sociale, coutumes, etc...

Voulez-vous savoir qui fut le premier missionnaire à Hawaii, pourquoi les gens de Lord Howe observent toujours le Thanksgiving, pourquoi Cook ne devait pas faire escale à Tonga ou pourquoi les cannibales mangent les femmes mais ne les invitent jamais à leurs festins ainsi que la réponse à cent autres questions? Vous le saurez en deux minutes grâce à l'index de cet ouvrage.

Ponr écrire ce compendium "Anatomy of Paradise", l'auteur, J. C. Furnas, a consulté près de 500 auteurs et lu plus de 1000 livres dont il a extrait la quintessence. Cependant ce travail concerne surtout la Polynésie et la Micronésie et plus spécialement Hawaii. A part Fiji, il y a peu de choses sur la Mélanésie.

Personnellement, nous préférons à cette anatomie "ramassée " et à cette mise en pilules du Paradis, la saveur des vieux auteurs et l'originalité des talents qui ont su nous faire passer tant d'heures agréables à la découverte d'une Océanie plus proche de nos désirs d'évasion.

# DOCUMENTATION ET MISCELLANÉES

## ARRÊTÉ

portant création d'un Institut Français d'Océanie

Le Ministre de la France d'Outre-Mer,

Vu le Sénatus consulte du 3 mai 1854 ;

Vu la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics ;

Vu l'article 7, alinéa 1er de l'Ordonnance du 9 Août 1944, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le Territoire continental, ensemble des ordonnances subséquentes par l'estet duquel sont provisoirement maintenues en application les actes dits loi Nº 550 du 11 octobre 1943 portant création de l'Ossice de la Recherche Scientisique Coloniale et décret du 14 octobre 1943 portant réglement sur le sonctionnement de l'Ossice de la Recherche Scientisique Coloniale.

#### Arrêté

ARTICLE 1er — Il est créé sous le nom d'Institut Français d'Océanie, un Etablissement scientifique dépendant de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.

ARTICLE 2. — L'Institut Français d'Océanie constitue dans les territoires français d'Océanie, l'organisme local chargé d'organiser et de coordonner les recherches scientifiques dans le cadre de l'activité de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale, et plus généralement :

1) de susciter, promouvoir, exécuter les travaux scientifiques de toute nature intéressant les territoires français d'Océanie:

- 2) d'assurer la liaison et la collaboration entre l'Institut Français d'Océanie et les organismes scientifiques de la Métropole, des pays voisins et de l'Etranger;
- de procédé dans le même domaine à la constitution d'archives, de collections et de documentation scientifique.

ARTICLE 3 — L'Institut Français d'Océanie a son siège à Nouméa. Il est géré par un Directeur assisté par un Conseil Consultatif de Recherches.

ARTICLE 4. — Le Directeur de l'Institut Français d'Océanie est nommé ainsi que le Conseil Consultatif de recherches par, arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer sur proposition du Directeur de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.

ARTICLE 5. — Le Directeur de l'Institut Français d'Océanie exerce personellement et sous sa responsabilité la Direction des Services de l'Institut Français d'Océanie.

Il peut à cet effet déléguer sa signature à un ou plusieurs Chefs de Service préalablement agréés par le Directeur de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.

ARTICLE 6. — L'état des prévisions des dépenses de l'Institut Français d'Océanie est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale,

Les dépenses et les recettes de l'Institut Français d'Océanie sont comprises dans le Budget annuel de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.

Une régie d'avances et de recettes destinées à régler les dépenses de fonctionnement de l'Institut Français d'Océanie sera instituée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7. — Les prévisions trimestrielles et les justifications de dépenses seront soumises à l'approbation du Contrôleur Financier de l'Office de la Recherche Scientifique Coloniale.

Fait à Paris, le 2 Aoûi 1946.

Le Ministre de la France d'Outre-Mer

Signé: Marius MOUTET

## CONSEIL CONSULTATIF DE RECHERCHES

## DE L'I. F. O.

Le but de ce Conseil Consultatts de Recherches est d'associer le pays, par ses personnalités les plus représentatives du point de vue scientifique, technique et économique, aux travaux de l'Institut Français d'Océanie.

Le rôle du Conseil Consultatif de Recherches est d'assister le Directeur de l'Institut dans l'établissement des programmes de travail, de lui signaler les besoins en recherches propres au territoire et d'examiner les moyens de les satisfaire.

Le Conseil, purement scientifique, n'a pas à connaître de questions financières,

Les disciplines scientifiques présentement représentées à l'Institut Français d'Océanie, sont les suivantes : Océanographie, Ecologie, Phytopathologie, Entomologie, Chimie, Géophysique, Ethnologie.

## PROJET

relatif à la Composition du Conseil Consultatif de Recherches de l'Institut Français d'Oceanie

## Composition:

- 3 Conseillers Généraux : '.

- Le Président de la Chambre d'Agriculture, ou son délégué;

- Le Président de la Chambre de Commerce, ou son délégué;

- Le Président de la Société des Etudes Mélanésiennes, ou son délégué ;
- Le Commandant de la Marine en Nouvelle-Calédonie, Délégué du Comité Central d'Océanographie et d'Etudes des Côtes :
- Les Chefs des Services de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, des Mines, de Santé et de l'Instruction Publique;

- Les spécialistes de l'Institut Français d'Océanie.

## REGLEMENTATION LOCALE

concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque de le Nouvelle-Calédonie

#### Décret du 26 août 1937

(Journal Officiel de la République Française du 5 septembre 1937 page 10.264) promulgué en Nouvelle-Calédonie par arrêté N° 1127 du 29 octobre 1937 (Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 15 novembre 1937, page 455).

#### Décrète :

ARTICLE ter. — Il est institué dans chaque colonie, pays de protectorat ou territoire sous mandat relevant du Ministère des colonies, une " commission des monuments naturels et des sites".

La commission est obligatoirement consultée sur toutes les questions intéressant les monuments naturels, et les sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque, et notamment les projets d'inscription sur la liste prévue par l'article 2, de classement, déclassement, déclaration d'utilité publique, d'expropriation, de zone et périmètre, de protection, de travaux, etc, relatifs à ces monuments et sites.

Elle peat prendre l'initiative d'une proposition de classement ou de déclassement ou en être saisie directement par toute personne intéressée. ARTICLE 2. — Il est établi dans chaque colonie, pays de protectorat ou territoire sous mandat relevant du ministère des colonies, une liste des monuments naturels où des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette liste est publiée au " Journal Officiel " de chaque colonie, pays de protectorat ou territoire sous mandat intéressé. Elle doit être constamment tenue à jour.

L'inscription sur cette liste est prononcée par arrêté du gouverneur, commissaire de la République, résident supérieur ou administrateur, et notifié par celui-ci au propriétaire du monument naturel ou du site. Elle entraîne, pour ce propriétaire, l'obligation de ne pas modifier l'aspect du monument naturel ou du site et de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante, en ce qui concerne les fonds ruraux et d'en tretien normal en ce qui concerne les constructions, sans en avoir avisé l'administration locale au moins deux mois avant la date envisagée pour l'ouverture des travaux.

ARTICLE 7. — Tout décret ou arrêté prononçant le classement d'un monument naturel ou d'un site est. à la diligence du gouverneur, résident supérieur ou administrateur notitié au propriétaire et transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de la situation du monument naturel ou du site. Cette transcription ne donne lieu à aucune perception au profit du budget local.

ARTICLE 8. — Les effets du classement suivent le monument naturel ou le site en quelque main qu'il passe.

ARTICLE 9. — Le propriétaire d'un monument naturel ou d'un site classé, ne peut ni détruire, ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale donnée par le gouverneur, commissaire de la République, résident supérieur ou administrateur en conseil.

ARTICLE 13. — Le gouverneur, commissaire de la République, résident supérieur ou administrateur peut, en ce conformant aux prescriptions des textes réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique, poursuivre, au nom de la colonie, du pays de protectorat ou du territoire sous mandat relevant du ministère des colonies. l'expropriation d'un monument naturel ou d'un site déjà classé ou proposé pour le classement, en raison de l'intérêt public qu'il offre au point de vue historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les communes jouissent de la même faculté.

L'utilité publique est déclarée par arrêté du gouverneur commissaire de la République, résident supérieur ou administrateur pris en conseil.

ARTICLE 18. — Quiconque aura intentionnellement dégradé un monument naturel ou un site inscrit ou classé, sera puni des peines portées à l'article 257 du code pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

ARTICLE 21. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au " Journal Officiel" de la République Française, aux journaux officiels des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, et inséré au Bulletin Officiel du ministère des colonies.

Fait à Paris, le 25 août 1937 Albert LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies
Marius MOUTET.

## REGLEMENTATION LOCALE

CONCERNANT LES MONUMENTS ET OBJETS D'ORIGINE INDIGÈNES

#### Dispositions de l'arrêté du 10 Mars 1938.

- Tous monuments et objets d'un caractère pouvant intéresser l'histoire, l'archéologie ou l'art des populations indigènes de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances seront inventoriés et classés par voie d'arrêté.
- 1° d'office s'ils font partie du domaine de la Colonie :
- 2° avec le consentement et d'accord avec les propriétaires, s'ils sont situés sur des immeubles particuliers ou appartiennent à des particuliers.
- Le classement a exclusivement en vue la conservation des dits monuments ou objets.
- Le monument ou objet classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet de restauration réparation ou modification quelconques qu'après autorisation écrite du Gouverneur sur avis donné par la Société d'Études Mélanésiennes.
- Les effets du classement suivront le monument ou l'objet en quelques mains qu'il passe.
- Les litiges survenant après le classement seront tranchés par les Tribunaux Administratifs.
- Si la Colonie ou la Société d'études mélanésiennes n'a fait aucune dépense pour un monument classé appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le

délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au Gouverneur.

— L'exportation hors de la Colonie des fragments de monuments ou objets résultant de l'industrie primitive ou de l'art primitif des indigènes de la Nouvelle-Calédonie et Dépenpances est interdite sauf autorisation spéciale du Gouverneur.

Les objets ou fragments d'objets exportés en fraude et qui viendraient à être découverts seront confisqués et déposés parmi les collections de la Société locale d'études mélanésiennes.

— Dans toute l'étendue de la Nouvelle Calédonie et de ses dépendances, toute découverte intéressant l'archéologie mégalithique, l'histoire ou l'art, si elle a lieu sur des immeubles du domaine ou concédés par la Colonie à des établissements publics ou des particuliers est réservée à la Colonie.

## BOTANIQUE

## LES CONIFÈRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Arbres internationaux, les conifères sont répandus dans les cinq parties du monde. Malgré la diversité de leur 550 espèces, ils ont je ne sais quoi de commun. Le plus monstrueux Sequoia Américain est cousin du plus petit Podocarpus Calédonien. Une route automobile trouve passage à travers le tronc du premier, le tronc du second est gros comme un petit doigt de la main, et pourtant ils se ressemblent, même pour le profane.

Les coniféres ont un bois apprécié par le commerce sous le nom de résineux, bois du Nord, soft wood, sapin, tandis / que la science fait à leur étude une place de choix.

La Nouvelle-Calédonie a beaucoup d'espèces de conifères : trois fois plus que n'importe quelle autre région du Pacifique. Elle a la majorité des Araucarias, elle possède presque seule l'Acmopyle et détient le monopole du Callitropsis et de l'Austrotaxus! Ce petit pays possède trente, que dis-je, quarante espèces de conifères.

Le Cycas en est un, ce faux petit palmier que tout le monde ou presque possède dans son jardin.

Les Araucarias, dénommés improprement Pins ou Sapins, forment le groupe le plus nombreux.

L'Araucaria de Balansa, le Sapin de montagne, a les plus petites feuilles. Son bois est excellent, plus apprécié même que celui du Kaori.

L'Araucaria de Bernier a des feuilles à peine plus grosses mais des rameaux plus longs et des cônes argentés : c'est celui de la Montagne des Sources, à la côte 500.

L'Araucaria de Cook, ou Pin Colonnaire du bord de mer, devenu rare même dans le Sud, aprês des exploitations irraisonnées, ne s'éloigne guère du littoral, sauf dans quelques plantations de tribus indigènes.

De tous les Araucarias, c'est le plus célèbre. Sa silhouette si curieuse est indispensable dans le paysage calédonien. Que serait l'Île des Pins sans ses Pins? Ils firent l'étonnement de Cook, en 1774, anxieux de savoir s'il avait affaire à des arbres ou à des colonnes de pierre basaltique, si bien qu'il débarqua pour s'en assurer, et consigna sur son livre;

"Nous trouvâme que les gros arbres étaient une espèce de Pins très propres pour des épars dont nous avions besoin.

Leurs branches croissaient autour de la tige, formant de petites touffes; mais elles surpassaient rarement la longueur de six pieds, et elles étaient minces en proportion. . . J'observai que les plus grands de ces arbres avaient les branches plus courtes, et qu'ils étaient couronnés comme s'il y eut à leur sommet un rameau qui eût forms un buisson.

C'était là ce qui avait sait prendre d'abord, et avec si peu de sondement, pour des colonnes de basalte.

L'Araucaria Montana est visible de la route du col d'Amieu dans sa descente sur Canala; il existe aussi au Kaala- ... Gomen.

L'Araucaria Bulei, parure de la forêt du Mont Mou et d'autres sommets, se rencontre dans la plaine des Lacs sous une forme un peu différente et très rare.

L'Araucaria Muelleri aux feuilles énormes, vit isolé sur les sommets escarpés.

Les espèces Bidwilli et Excelsa, introduites, ne sont pas du Pays.

Encore quelques introductions de ce genre et la Calédonie aurait tous les Araucarias du monde. Les Podocarpus sont presque aussi nombreux. Certains sont des arbres exploités: Podocarpus Ferruginoïdes, et P. Vieillardii, à bois dur ; Podocarpus Comptoni, P. Sylvestris, P. Longefoliatus à bois tendre de densité moyenne.

Les autres ne sont que des buissons : P. Novae Caledoniæ et P. Guidioides.

Ces espèces ne sont pas rares en forêt, mais passent souvent inaperçues.

Le bois de Podocarpus Minor, ou "bois bouchon" a la légèreté du liége. Le plus petit de tous, le Podocarpus Usta, ou cèdre rabougri, a la forme et la couleur d'une branche de corail rouge. Est-ce en raison de cette anomalie que les canaques le considéraient comme sacré?

Les Dacrydium sont la dernière famille nombreuse.

Connu de tous, le Dacrydium Araucarioïdes est ce maigre arbuste des terrains miniers à feuilles 'd'araucaria.

La forêt cache par contre D. Balansa et D. Lycopodioïde, arbres de taille cependant, alors que D. Taxoïde n'est qu'un buisson.

Le Guillaumini, baptisé dernièrement, a été trouvé dans la plaine des Lacs, mais quelle drôle de feuille il a, ce n'est pas une feuille, c'est une queue de chat?

Les Libocedrus sont des petits buissons du sommet Humboldt; une espèce-est connue depuis fort longtemps, l'autre a été trouvée récemment par M. Luc Chevalier.

L'Acmopyle est un arbre à bois dur sans autre particularité que celle d'être localisé en Calédonie et aux Fidji.

Les Callitris sont ces arbres à allure de bois de fer signalés sous des noms différents dans les vallées de Camboui, Dumbéa et Tontouta.

Ils ont servi à fabriquer des traverses de voie ferrée sous le nom de Pin de Camboni. Ailleurs c'est le Nié des Indigènes. Le bois, incorruptible, a une forte odeur de camphre.

Un autre bois odorant est le Callitropsis. On le trouve sur la crête de la Montagne des Sources empruntée par la route à la côte 700, décimé par les vents de Sudète. De port plus élevé aux bords des lacs de Nahoué, Grand Lac, lac en huit, il existe aussi dans la vallée de Ny, à Canala et ailleurs? Comme le Callitropsis, l'Austrotaxus, ou faux kaori n'existe qu'en Calédonie, ou plus exactement, que dans les forêts de Farino.

Que dire des kaoris, les spécialistes ne sont pas d'accord sur leur nombre. Certains comptent trois, d'autres six espèces.

Ces derniers ont sans doute raison. Pour être affimatif, il faudrait avoir vu tous les kaoris, ce qui exige du temps... et de bonnes jambes.

On s'étonnera de la multiplicité des espèces, de la diversité des formes, de la curiosité des allures de ces résineux excentriques.

On a expliqué que les graines s'étaient répandues de proche en proche au temps où le Pacifique n'était pas encore entièrement une mer.

Certains genres viendraient d'Asie, d'autres d'Amérique ou d'Australie.

Ou bien les espèces se seraient formées sur place, par l'habitude de pousser en certaines stations. Ainsi le kaori nain s'est habitué aux terres de fer, mais combien il est différent de son congénère de forêt! Cette adaptation a demandé du temps, mais les arbres ne sont pas pressés, occupant le sol depuis des époques difficilement imaginables

Dernièrement — disons il y a quelques centaines de mille ans — le climat calédonien s'est réchaussé. Tempéré, il est devenu tropical. La preuve en est dans l'apparition des réciss, qui n'existaient pas auparavant. Les conisères ont mal supporté la chaleur, qu'ils ont sui vers le sud et vers les hauteurs. Pour les voir, il saut aller en altitude. Seul le Pin Colonnaire est resté au hord de mer, sans doute pour servir d'exception à la règle?

Les conifères de Nouvelle-Calédonie, éléments typiques du paysage, bonheur du collectionneur, quelquefois utiles pour leur malheur, constituent un des traits originaux de la terré calédonienne.

J. B.

Comme le Callitropsis, l'Austrotaxus, ou faux kaori n'existe qu'en Calédonie, ou plus exactement, que dans les forêts de Farino.

Que dire des kaoris, les spécialistes ne sont pas d'accord sur leur nombre. Certains comptent trois, d'autres six espèces.

Ces derniers ont sans doute raison. Pour être affimatif, il faudrait avoir vu tous les kaoris, ce qui exige du temps... et de bonnes jambes.

\* \*

On s'étonnera de la multiplicité des espèces, de la diversité des formes, de la curiosité des allures de ces résineux excentriques.

On a expliqué que les graines s'étaient répandues de proche en proche au temps où le Pacifique n'était pas encore entièrement une mer.

Certains genres viendraient d'Asie, d'autres d'Amérique ou d'Australie.

Ou bien les espèces se seraient formées sur place, par l'habitude de pousser en certaines stations. Ainsi le kaori nain s'est habitué aux terres de fer, mais combien il est dissérent de son congénère de forêt! Cette adaptation a demandé du temps, mais les arbres ne sont pas pressés, occupant le sol depuis des époques dissicilement imaginables

Dernièrement — disons il y a quelques centaines de mille ans — le climat calédonien s'est réchaufié. Tempéré, il est devenu tropical. La preuve en est dans l'apparition des récifs, qui n'existaient pas auparavant. Les conifères ont mal supporté la chaleur, qu'ils ont fui vers le sud et vers les hauteurs. Pour les voir, il faut aller en altitude. Seul le Pin Colonnaire est resté au bord de mer, sans doute pour servir d'exception à la règle?

Les conifères de Nouvelle-Calédonie, éléments typiques du paysage, bonheur du collectionneur, quelquefois utiles pour leur malheur, constituent un des traits originaux de la terre calédonienne.

J. B

## **ENTOMOLOGIE**

## Le Contrôle Entomologique en Micronésie.

Un travail entomologique très important est effectué en Micronésie sous la direction du Comité du Pacific Science Board, organisme créé en 1946 par le Conseil National de Recherche des U.S.A.

Deux Entomologistes, le Dr. Henry K. Townes et Mr. R. G. Cakley furent envoyés sur le terrain. Ils découvrirent un nombre assez restreint de maladies parasitaires dûes aux insectes, mais un grand nombre de problèmes entomologiques secondaires.

A la suite de leurs recommandations, un fonctionnaire pour la quarantaine des végétaux fut nommé à Guam par le Bureau d'Entomologie, pour appliquer les mesures de défense des végétaux.

En outre, cinq membres de la Recherche en Entomologie ont été également envoyés sur le terrain pour effectuer une étude systématique des insectes des différentes îles de la Micronésie.

#### Insectes d'Hawaii.

Tel est le titre de l'œuvre considérable entreprise par Mr. Elwood C. Zimmerman, Entomologiste de la Station Expérimentale de la Hawaiian Sugar Planter's Association et Curateur d'Entomologie au Bernice P. Bishop Museum.

Cinq volumes viennent de parattre. Ils contiennent l'étude d'environ 1100 espèces. L'ensemble du travail prévu couvrira toute la faune entomologique d'Hawaii et formera 12 à 15 volumes.

Les 5 premiers volumes de "Insects of Hawaii" sont en vente à l'Université d'Hawaii au prix total de 24 dollars.

## GEOLOGIE

## Géologie du Pacifique. - Iles Hawaii.

Parmi les publications géologiques récentes relatives à des îles du Pacifique signalons la magnifique série sur la géologie et l'hydrologie des îles Hawaii principalement due à Mrs H. T. Stearns et G. A. Macdonald, géologues de l'U. S. Geol. Survey.

Dans six bulletins de la "Division of Hydrography — Territory of Hawaii" publiés entre 1935 et 1947, sont étudiées la géologie et les ressources en eaux souterraines des îles Oahu, Lanai, Kahoolawe, Marii, Hawaii, Molokai.

Autant de monographies remarquablement illustrées par des photographies et des diagrammes.

1) Les roches volcaniques, qui constituent l'essentiel du sous-sol de ces tles sont minutieusement étudiées par le distingué petrographe qu'est M. A. G. Macdonald; sont examinées: leur composition minéralogique, leur composition chimique, leur succession chronologique et les différenciations magmatiques qui leur ont donné naissance. Il faut louer l'auteur de rester toujours sur le terrain des taits d'observation et de ne consacrer aux vues théoriques sur les différenciations que que quelques pages pleines d'intérêt. Par exemple, dans le bullelin N° 9 (1946). p. 205-208, M. Macdonald expose comment, à partir d'un magma ayant la composition d'un basalte à olivine, composition qui est celle de la majeure partie des laves de l'île d'Hawaii et notamment du Kilauea, ont pu par différenciation, prendre naissance des laves de composition chimique différente, en volume bien moindres que les laves basaltiques. Il

semble que le principal facteur de cette différenciation soit la chute dans le magma en voie de refroidissement des cristaux qui s'y forment. L'olivine cristallise d'abord et descend dans la colonne magmatique formant dans sa partie inférieure un basalte plus riche en olivine que celui de la partie supérieure. Plus tard, à une température moindre, augite et feldspaths cristallisent et tombent. Par le jeu de séparations successives de cristaux est expliqué la formation d'andésites et de trachytes.

- 2) L'étude des eaux comporte toujours :
- a) une analyse du climat et en particulier de la distribution des chutes de pluie
- b) une étude des eaux superficielles
- c) une étude des eaux souterraines avec statistiques et graphiques montrant les fluctuations de niveau des puits sur plusieurs années,
- d) un inventaire, il vaudrait mieux écrire, un bilan des eaux. Par exemple, pour l'île d'Hawaii les auteurs indiquent que, chaque jour, tombent, sur toute l'île, environ 13.000 millions de gallons d'eau. La décharge par les puits, les tunnels et les sources représente seulement 2,5 % de ce volume.

#### Conclusion:

De grandes réserves d'eaux souterraines sont disponibles. Se basant sur leurs connaissances géologiques et hydrologiques les auteurs sont à même de proposer des projets cohérents de recherche d'eau pour certains districts.

Cette série contient en outre de nombreuses indications sur la géomorphologie, les roches sédimentaires récentes, l'histoire des éruptions vues par l'homme... etc.

Les cartes géologiques au 62.500 ou au 125.000ème qui accompagnent ces ouvrages sont remarquablement bien dessinées et colorées.

A ceux qui désirent s'initier rapidement aux principaux traits de la géologie des îles Hawaii, sans être obligés de recourir aux monographies détaillées, signalous le bulletin 8:

H. T. Stearns. — Geology of the Hawaiian Islands, — 1946 — et au géologue ou au touriste éclairé de passage à Honolulu, le bulletin 2 ;

H. T. Stearns. — Géologie map and guide of Oahu, Hawaii, 1939.

Ces bulletins, comme les autres sont distribués par : U.S. Geological Survey, room 333, Federal Building, Honolulu, Hawaii.

Cette série de publications, remarquable par tant de traits, doit être l'occasion d'un enseignement. Les études hydrogéologiques entreprises aux Hawaii constituent un modèle. Il est souhaitable qu'à la métropole et surtout outre-mer, le gouvernement et les particuliers, s'inspirant de tels exemples, considèrent plus souvent l'eau souterraine comme une richesse que l'on découvre non pas accidentellement, au prix de nombreux échecs et quelquefois avec le concours, combien aléatoire, des pendulisants, mais rationnellement, au prix d'études minutieuses, ou le géologue doit tenir un rôle très important.

Le chroniqueur est heureux de féliciter sans réserve les auteurs, et en particulier son correspondant et ami M. G. A. Macdonald.

P. ROUTHIER.

## LES REVUES

#### " Pacific Science

Sous ce titre l'Université d'Hawaii (Honolulu) publie, depuis janvier 1947, une revue trimestrielle consacrée aux sciences biologiques et physiques de la région pacifique.

Cette revue correspondait à un besoin de coordination. Son existence même consacre l'unité des problèmes du bassin du Pacifique.

Depuis sa naissance cette revue nous a apporté des notes très intéressantes de :

#### - Zoologie -

Oiseaux. — Notes sur le Leiothrix d'Hawaii. — Les introductions aviennes à Hawaii. Squelettes des Gymnogyps récents et fossiles,

Mollusques. — Les "Petits cœurs." (corculum) des océans Pacifique et Indien.

Crustacés — Luciférinae d'Hawaii. Vers — Annelides Polychetes de l'Alaska.

## - Parasitologie -

Parasites des animaux domestiques dans les tles Hawaii. Parasites des animaux domestiques en Micronésie.

#### – Botanique –

Santal d'Oahu.
Champignons des Iles Marshall.
Nouvelle espèce de Carex des Fiji
Algues d'eau douce des Iles Hawaii.
Découverte d'un Manilkara (Sapotaceae) à Oahu.
Hawaii.

#### - Géologie et sciences connexes -

- Etude du raz de marée du 1er avril 1946 dans les les Hawaii.
- La faille de Waimea, Oahu.
- Mécanique de l'éruption explosive du Kilauea en 1924.
- Facteurs du comportement de l'eau souterraine dans un système Ghyben-Herzberg.
- Durées de déplacement des vagues d'origine sismique vers Honolulu.

## — Pédologie et Agriculture —

Dolomitisation dans les sols hawaiens semi-arides Etudes sur Toxicité de l'arsenic dans le sol.

#### - Météorologie -

Cycles des chutes de pluie et validité des prédictions de chutes de pluie à l'awaii.

## - Bibliographie générale -

- Les Chordés (Verlébrés) de Micronésie.

Les cinq premiers numéros (janvier 1947 à janvier 1948) sont donc bien, par leur contenu, en accord avec le titre de la revue.

Le chroniqueur pense toutefois que «Pacific Science» sera vraisemblablement amené, dans l'avenir, à modifier sa formule. L'extension même des disciplines qu'elle accueille est peu compatible avec le détail de certains articles. Au fur et à mesure que la collaboration scientifique dans le Pacifique se développera, collaboration dont Pacific Science devrait normalement devenir l'un des nœuds, la Revue sera sans doute conduite à exiger des auteurs des articles synthétiques, des études. comparatives, tels qu'elle en a déjà publiés et à écarter des articles, fort intéressants sans doute, mais dont la place serait mieux indiquée dans les périodiques plus spécialisés. C'est du moins, à notre sens, l'orientation qu'il faut souhaiter voir prendre à cette jeune revue, à une époque ou la multiplicité des publications rend les synthèses si dissiciles. De même on aimerait voir se développer l'ellort de bibliographie inauguré par la bibliographie des Vertébrés de Micronésie, d'après le Dr. Huzio Utinomi.

P. R.

Nouméa, mars 1948

## LIVRES

्रेन्स्स इंक्ष्मुक्ष् विश्वास्त करण्या प्रतास तह जाहि हेन्द्र हेर्ना क्रिक्टिन्स

great to State and the original expenses

egg. sere and at all at

Commission Car and

11/1 4 12/1 15

music self little as equit in the little its land

silve equipment and entire solve

at Papareis Ordinities

food and a college menting see from the seek of the first see and a college for a college for the seek of the seek

The Charles to the

Angriodior meets 'ka et e

Linguistique.

The Book of Pidgin-English — par John L. Murphy. Edit. W. R. Smith and Paterson Pty Ltd Brisbane 1947. Préface du Major-Général Basil Morris. 129 pages.

Distribution of Languages in the Central Highlands New-Guinea. Par A. Capell. Oceania. Vol. XIX Nº 2. Decembre 1948, pp. 104-130.

Syntaktische Probleme im Polynesischen par Arnold Burgmann. Hamburg 1942, 74 pages.

Reed's Concise Maori Dictionary, Maori-English. English-Maori.
Proverbial sayings. 148 pages. A. H. & A. W. Reed.
Wellington 1948.

Passives in Oceanic Languages, par C. E. Fox. Jour. of Poly. Soc. Vol. 57 No 1 pp. 2-29. 1948.

Prefixes and their functions in Oceanic Languages, par C. E. Fox Journ. Of Poly. Soc. Vol. 57 No 227.

The Mba-dialects, Western Viti-Levu (Fiji) par Bruce G. Biggs.
Journ. of Poly. Soc. Vol. 57 No. 1, pp. 68-67.

Elementary grammar of the Gumbainggar Language (Côte-Nord Nouvelles-Galles du Sud), par W. E. Smythe, Oceania, Vol. XIX N° 2. 1948, pp. 130-192.

Marshallese-English and English-Marshallese Dictionary. 29 pages de grammaire. 136 pages pour le dictionnaire Marshall-Anglais et 128 pages pour le dictionnaire Anglais-Marshall. Ouvrage dactylographié et ronéotypé. Publié sous l'égide du Département de l'U. S. Navy.

Ulithi-English and English Ulithi Word list. 91 pages in-40 Ronéotypé avec carte du groupe de Ulithi. Une introduction. Une grammaire. Un vocabulaire. Publié sous l'égide de l'Administration de l'U. S. Navy.

Kapinga marangi and Nukuoro Word List.

Vocabulaire anglais-indigène. 82 pares ronéotypées. Ces dialectes se rattachent à la Polynésie Occidentale. Publié sous l'égide de l'Administration de l'U. S. Navy.

Languages of the Japanese Mandated Islands.

Compilation de diverses sources donnant un vocabulaire standard et de courtes notes grammalicales sur les langues de Marshall, Kusaie, Ponape, Truk, Yap; Palau et Chamorro. Publié sous l'égide de l'Administration de l'U.S. Navy.

Trukese-English and English-Trukese dictionary, par Lt. Cdr. Elbert. 337 pages ronéolypées. Publié sous l'egide de

l'Administration de l'U. S. Navy.

Linguistique. Ethnologie.

Aranda Traditions, par T.G.H. Strehlow 1947 1947 pages avec

The Peoples of Malaysia, par Fay-Cooper Cole.

New-York. 1945. 354 pages.

The evolution of Native Culture in New Zealand, par R. S. Duff
Mankind. Vol. 3, No. 40, pp. 281-291; Vol. 3 N. 11,

pp. 313-322.

The idevelopment of Moon! Culture since the advent of the Pakeha, par Jams Mc Ewen Journ of Poly Soc. Vol.

56, pp. 173-187. steingion 1948

The Maori and their Acts, par Margaret Mead American Mussol Nat. Hist. - Guide Leaflet Nº 75, 31 pages? 1945.

Prefixes and their frontiers. Teranic Longueges part Divers. Anne Of Puly, & Vol. 57 Nº 227.

New Guines Headhunt, par Caroline Mylinger, Mac Millau C. New York 1947, 111 pages.

Isles of Torres Straits Ans Australian Responsability: par 

Some - Modern Maori, par Ernest and Pearl Beaglehole. salad enigated New Zealand Council for Educational Research. 1946. STIR TO XXII + 350 pages & Préface de Pelan His Buck.

New Zealand Archaeology and Air Photographys 35 E. Tres Journ . Sof Poty Soc. Vol. 35, pp. 233241.